



Amelot, traducteur engagé ?

Marie Viallon

► To cite this version:

Marie Viallon. Amelot, traducteur engagé ?. Formes littéraires du théologico-politique de la Renaissance au XVIIIe siècle, Presses universitaires Blaise Pascal, 2003, 978-2845162228. hal-01521868

HAL Id: hal-01521868

<https://univ-lyon3.hal.science/hal-01521868>

Submitted on 12 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Clermont-Ferrand, 19-21 septembre 2002

Formes littéraires du théologico-politique de la Renaissance au XVIIIe siècle.

Amelot, traducteur engagé ?

Marie Viallon

La triste destinée des auteurs mineurs est d'être souvent cités, rarement appréciés et jamais lus attentivement. Au nombre de ces obscurs se trouve Abraham-Nicolas Amelot, sieur de la Houssaie (1634-1706), qui a tant publié que ses ouvrages sont incontournables aux XVIIe et XVIIIe siècles et qui a tant polémique que les jugements critiques contre lui sont innombrables. Toutefois, l'homme reste inconnu et les rares informations le concernant doivent être découvertes dans des documents sur ses contemporains.

Nous essayerons de faire le point sur les récentes découvertes archivistiques sur ce personnage mystérieux et nous tenterons une analyse qui cherchera à souligner que sa vie et son œuvre ne sont pas aussi inexplicables qu'il y paraît. En effet, après des « erreurs de jeunesse », il semble qu'Amelot de la Houssaie a été un humble instrument au service de la politique religieuse de Louis XIV. Il a travaillé des formes littéraires, les traductions, qui répondent au besoin de la politique royale et s'inscrivent dans un plus vaste dessein qui dépasse complètement les simples choix d'un individu.

Éléments biographiques.

Les notices biographiques publiées à propos de A.-N. Amelot de la Houssaie sont bien pauvres et le plus souvent elles se copient les unes les autres pour quelques maigres informations, sans véritablement chercher à percer le personnage :

1736 « On ignore les principales particularités de sa vie¹ »

1750 « N'ayant pu, malgré toutes nos recherches, nous procurer des mémoires de sa vie, nous sommes obligés de nous borner à ce que nous savons de ses ouvrages² »

1759 « Un des auteurs du siècle dernier, qui a le plus travaillé sur la politique et sur les ouvrages qui en traitent³ »

1786 « C'étoit un esprit dur et un homme austère⁴ »

¹ R. P. Jean-Pierre Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris, Briasson, 1727-45, 43 vol., t. XXXV (1736), art. *Amelot de la Houssaie*.

² Jacques George de Chauffepié, *Nouveau dictionnaire historique et critique pour servir de continuation au Dictionnaire de Pierre Bayle*, Amsterdam-La Haye, Pierre de Hondt, 1750, tome premier, p. 290.

³ Louis Moreri, *Le grand dictionnaire historique*, Paris, Chez les libraires associés, 1759 ; Genève, Slatkine reprints, 1995.

⁴ Louis-Mayeul Chaudon, *Nouveau dictionnaire historique*, Amsterdam, chez G. Le Roy, 1786, p. 164.

1936 « On sait peu de choses de sa vie⁵ »

Quant aux fonds archivistiques orléanais qui pourraient receler des documents intéressants, ils ont été victimes du dernier conflit mondial et des bombardements. De nos jours, un point est à peu près certain : Amelot est né à Orléans, le 18 février 1634, et son acte de baptême ne stipule que le prénom de Nicolas⁶ qu'il fera précéder par celui d'Abraham, pour des raisons que nous ignorons. Suivant certains historiens, il serait né à Rouen ou aux environs mais plusieurs critiques ont lu dans le pseudonyme *d'Aronsel*, employé au début de sa carrière d'historien⁷, une anagramme de son lieu de naissance : d'Orléans.

Après des études au collège des Jésuites d'Orléans, il aurait suivi des cours à la Sorbonne pendant quelques années et en particulier les leçons de théologie de Gaston Chamillart⁸.

Toutes les biographies sont muettes sur les moyens d'existence d'Amelot de la Houssaie et sur les détails de sa vie pendant les trente premières années. Mais une fiche administrative, rédigée par M. de Seignelay pour le roi en 1683, nous informe que

ce pauvre garçon qui a vescu plusieurs années des aumosnes des Jesuites du Collège de cette ville [i.e. Orléans], et de ce qu'ils luy faisoient gagner a repeter des escoliers, et a copier des escrits⁹.

Vers 1666¹⁰, les Jésuites recommandent Amelot de la Houssaie à Monsieur Louis de Verjus (1629-1709) qui est au service de la reine de Portugal, Marie-Élisabeth de Savoie-Nemours (1649-1683), pour un poste de second secrétaire des commandements. Les Pères ont certainement pu apprécier l'érudition et les qualités de plume de leur protégé.

Il convient d'évoquer très brièvement la situation politique du Portugal qui traverse une période troublée de son histoire après la révolution de Jean IV de Bragance qui, en 1640, a émancipé son pays de la main mise espagnole. En 1656, à la mort du roi, c'est la reine Anna Luisa de Guzman qui assure la régence pour son fils jusqu'en 1662. Après

⁵ L. Celier, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey et Ané, 1936, tome deuxième, p. 622.

⁶ Registre de Sainte-Euverte d'Orléans, au 18 février 1634.

⁷ C'est sous le nom de *M. de la Motte-Josseval*, *d'Aronsel* qu'il publie en 1683 *Tibère, discours politiques sur Tacite* et, la même année, *l'Histoire du concile de Trente*.

⁸ Gaston Chamillart († 4 novembre 1679) a fait des études d'avocat avant d'être attiré par l'état ecclésiastique. Il entre au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet dont il ne quittera jamais la communauté. Il enseigne la théologie à la Sorbonne et devient abbé de Séry. Il prend part à la lutte contre les jansénistes en qualité de censuer et condamne les *Provinciales* et leur traduction latine par Nicole.

⁹ Archives nationales, registre KK 601, p. 141. Document cité par Pierre-François Burger, « Deux documents sur Amelot de la Houssaie », in *Revue du XVII^e siècle*, n°131, avril-juin 1981, p.199-202.

Le texte de cette note est repris à la virgule près par le père jésuite Dominique de Colonia, *Dictionnaire de livres jansénistes ou qui favorisent le jansénisme*, Anvers, chez Jean-Baptiste Verdussen, 1752 4 volumes, vol. II, p. 209-213. L'auteur introduit ce point de biographie pour appuyer moralement sa critique féroce de *l'Histoire du concile de Trente* et de sa traduction française.

¹⁰ *Op. cit.*, p. 141. La fiche de 1683 précise « il y a dix sept ans ».

seulement cinq ans de règne personnel, le roi Alphonse VI est déposé le 23 septembre 1667 († 12 septembre 1683) et c'est son frère Pierre II qui assure la régence de 1667 à 1683 et règne ensuite jusqu'en 1706, date de sa mort. En 1669, la naissance de l'infante Elisabeth-Marie-Louise suggère à Louis XIV le projet d'organiser le mariage de cette princesse portugaise avec le prince de la Roche-sur-Yon, d'où des difficultés dans les relations franco-portugaises et le rappel de Monsieur de Verjus. Avant son départ, celui-ci recommande Amelot de la Houssaie au nouvel ambassadeur de France, Melchior de Senevas, marquis de Saint-Romain (1614-1694).

Assez rapidement, Verjus en France et Monsieur de Saint-Romain à Lisbonne constatent des faits troublants quant à la confidentialité de leurs archives qu'ils retrouvent dans des lettres entre particuliers et

s'étant communiqué leurs défiances sur son sujet, crurent qu'il étoit nécessaire de visiter son coffre, ce qu'ils firent ensemble d'abord après le retour de Monsieur de Verjus en Portugal¹¹.

Il semble qu'à ce moment Amelot de la Houssaie avait déjà quitté le Portugal et le service de Monsieur de Saint-Romain pour Venise et le service de Nicolas Prunier, sieur de Saint-André¹², en qualité de secrétaire d'ambassade¹³. L'ouverture du coffre d'Amelot surprend malgré tout les deux diplomates :

Ils ne furent pas peu surpris d'y trouver quantité de choses, et de petits meubles de prix qui avoient fait congédier par M. de Verjus deux domestiques qu'il soupçonnoit de ces larcins ; ce qui les indigna davantage fut d'y trouver ou les minutes des papiers les plus secrets dont ils estoient en peine, ou des copies qu'il avoit gardées, et dont ils aprirent mesme qu'il avoit trafiqué avec des estrangers¹⁴.

et leur réaction est immédiate :

Ils eurent la pensée de luy faire son procès, mais craignant l'éclat et cet hypocrite leur protestant qu'il allait se retirer dans une religion austere pour y faire penitence, ils se contenterent de le renvoyer en France en y faisant savoir a ceux qui le luy avoient envoyé qu'il ne s'y fallait pas trop fier. Cependant M. Verjus ayant appris peu de temps apres que M. de S. André l'avoit pris pour secretaire pour son Ambassade de Venise, ecrivit au plus tost par plusieurs voyes a Mr de Lyonne et a M. de St André mesme pour leur donner avis de son mechant naturel incapable de fidelité et de probité, afin de n'estre point responsable des suites. Ce qui fit que Mr de St André par avis de Mr de Lyonne, et comme je crois par l'ordre mesme de Sa majesté luy osta ses chiffres qu'il luy avoit deja dones, et eut deffense de se servir de luy dans les affaires du Roy¹⁵.

¹¹ *Op. cit.*, p. 141.

¹² Amelot accorde un article à cet homme, dans ses *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires...* à l'article *Famille Saint-André*.

¹³ Amelot évoque ce séjour vénitien dans ses *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires...* à l'article *Ambassadeur*, p. 85 : « Lorsque j'étois à Venise ... ».

¹⁴ Archives nationales, *Op. cit.*, p. 141.

¹⁵ Archives nationales, *Op. cit.*, p. 141-142.

Prévenu par le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, Hugues de Lyonne (1611-1671), l'ambassadeur de Saint-André prive Amelot de l'accès aux documents secrets et ne l'emploie pas dans les affaires de l'ambassade, mais il ne le chasse pas de Venise. Pendant son séjour vénitien relativement oisif, Amelot apprend l'italien et rassemble des documents pour son prochain ouvrage :

Il ne laissa pourtant pas ... de ramasser tout ce qu'il put de memoires dont il faisoit commerce, et dont il se servit à son retour pour faire cette histoire fort mal faite et peu judicieuse qui le fit mettre à la Bastille¹⁶.

La mission de Monsieur de Saint-André se termine en novembre 1671 et on peut situer le retour de Amelot de la Houssaie en France vers cette date ; encore que rien ne l'empêchait d'anticiper sa rentrée. Les documents sont assez flous sur la chronologie.

Il est évident que c'en est fini de la carrière diplomatique de Amelot ... et même des travaux auprès des Jésuites, désormais prévenus contre lui. Il doit envisager une réorientation de son existence. A son arrivée en France, Amelot de la Houssaie trouve refuge chez l'imprimeur-libraire Frédéric Léonard (1624-décembre 1712) qui lui assure le gîte et le couvert. Les deux hommes se sont connus peu auparavant lorsque Léonard a publié l'*Abrégé du procès fait aux juifs de Metz*¹⁷ d'Amelot et leur collaboration ne se démentira pas pendant plus de dix ans :

Relation du conclave de 1670, 1676

Histoire du gouvernement de Venise, 1676-77, 1682, 1685

Tibère, discours politiques sur Tacite, 1684

Préliminaires des traitez faits entre les rois de France ..., 1692, 1693.

C'est dans cette période qu'il entreprend la rédaction d'un second ouvrage historique lié à l'actualité, sa *Relation du conclave de 1670 pour l'élection de Clément X*¹⁸, et qu'il utilise la matière rassemblée à Venise pour écrire une *Histoire du gouvernement de Venise*. Dans cet ouvrage, il critique avec virulence le procureur Giustiniani, père de l'ambassadeur vénitien du moment et, ayant eu accès aux archives de l'ambassade de France à Venise et à des sources fiables non-exploitées avant lui, il a peut-être outrepassé les bornes de la discrétion diplomatique à propos du fonctionnement de la Sérénissime République. Toujours est-il que, quelques jours après la parution de cette *Histoire*, l'ambassadeur

¹⁶Archives nationales, *Op. cit.*, p. 142.

¹⁷ *Abrégé du procès fait aux juifs de Metz. Avec trois arrests du Parlement qui les déclarent convaincus de plusieurs crimes, et particulièrement Raphaël Lévi d'avoir enlevé, sur le grand chemin de Metz à Boulay, un enfant chrétien âgé de trois ans : pour réparation de quoi il a été brûlé vif le 17 janvier 1670*, A Paris, chez Frédéric Léonard, 1670, in-12°. Un siècle après sa parution, Chaudon (voir note 4) écrivait déjà que c'était un ouvrage fort rare.

¹⁸ *Relation du conclave de 1670 pour l'élection de Clément X*, A Paris, chez Frédéric Léonard, 1676, in-12°.

vénitien Giustiniani porte plainte contre l'auteur et demande la suppression de ce livre qui aurait dévoilé des secrets d'État qui ne sont pas bons à mettre entre toutes les pages.

Du 2 avril au 15 mai 1676, Amelot de la Houssaie fait un séjour à la Bastille sur ordre contresigné d'Arnaud de Pomponne, à la demande de l'ambassadeur de Venise.

le Roy le fit mettre a la Bastille pour satisfaire l'ambassadeur de Venise, par ce qu'il pretendoit que cet auteur n'avoit pas assez respectueusement parlé de la Seigneurie; mais le sujet veritable de son ressentiment venoit de ce que le mystere et le secret du gouvernement de cette Republique, tenu caché depuis tant de siecles, avoit esté decouvert par cet homme : son ouvrage a esté estimé de tous ceux qui l'ont veu sans interest, mais on a eü de la peine a comprendre comment un étranger avoit pu penetrer aussi avant que celui ci avoit fait, tout le mistere de cette fine politique¹⁹.

Amelot aurait mis son enfermement à profit pour traduire *L'examen de la liberté vénitienne* de Marcus Welser qui paraît dès sa sortie²⁰. Véritable innocence ou simple provocation²¹ ? malgré les six semaines d'embalement, Amelot et Frédéric Léonard publient en 1677 le *Supplément à l'histoire du gouvernement de Venise*²² et ils font l'objet d'une seconde opération de police, le 17 janvier 1677²³. Léonard aurait, alors, argué que l'interdiction de *reimprimer, vendre ny debiter* leur *Histoire du gouvernement de Venise* ne concernait pas le *Supplément* qu'il avait déjà débité en grande partie : en effet, la fouille de la boutique ne permettra de trouver que vingt-et-un exemplaires²⁴. L'ouvrage s'est-il si bien vendu ou bien des libraires amis de la rue Saint-Jacques ont-ils caché des ballots de livres ?

Pendant son séjour chez Léonard, Amelot de la Houssaie a souvent travaillé avec Marguerite, la fille du libraire. Elle l'a assisté dans les traductions de l'italien et dans les corrections et annotations de ses ouvrages. Ce point nous est connu par les pièces d'une action en justice engagée, auprès du Lieutenant criminel du Châtelet, par la belle-famille

¹⁹ Archives nationales, registre KK 601, p. 137. Il s'agit d'un rapport du Lieutenant général de police La Reynie au roi. Document rapporté par Pierre-François Burger, « Deux documents sur Amelot de la Houssaie », in *Revue du XVII^e siècle*, n°131, avril-juin 1981, p.199-202.

Ce point est évoqué aussi par François Ravaissou, *Archives de la Bastille. Documents inédits*, tome 8, Paris, Durand, 1876, p. 93-94. Voir également Frantz Funck-Brentano, *Les lettres de cachet*, Paris, Imprimerie nationale, 1903, n° 673.

²⁰ François Ravaissou, *Op. cit.*, p. 93.

²¹ Léonard connaît la Bastille puisqu'il y a fait un bref séjour en 1661, pour vente d'imprimés jansénistes. Frantz Funck-Brentano, *Op. cit.*, n° 99.

²² *Histoire du gouvernement de Venise* [suivi de] *L'examen de la liberté originaire de Venise* [traduction du *Squitinio della libertà veneta* de Marcus Welser] [suivi de] *Harangue de Louis Hélian*, A Paris, chez Frédéric Léonard, 1677, 3 parties en deux volumes, in-8°. Après deux autres éditions chez Léonard, en 1682 et en 1685, cette œuvre aura un destin posthume en Hollande, à Amsterdam, chez Mortier, en 1695, 1705 et 1714 avant de revenir en France, à Lyon, chez Jean Certe, en 1740. Sur la réfutation de cette histoire par Casanova, voir notre article « Giacomo Casanova, avocat de Venise », in *Casanova, fin de siècle*, Paris, Champion, 2002, p. 73-91.

²³ François Ravaissou, *Op. cit.*, p. 93. Suite à cette descente, le Lieutenant La Reynie demande le 25 janvier 1677 au commissaire Delamarre de lui faire parvenir un exemplaire relié de l'*Histoire*. Cette seconde édition, d'après une note de l'abbé Drouyn, attira une seconde « suppression qui fit encore plus de bruit que la première, à cause des emportements de l'ambassadeur Contarini, successeur de Justiniani, contre l'auteur, ce qui fut cause qu'en moins de trois ans il se fit 22 autres éditions de cette *Histoire* ».

²⁴ B.N.F. f. fr, 21 742, f° 152 ro. Texte publié par Jacob Soll, « The Hand-annotated copy of the *Histoire du gouvernement de Venise*, or How Amelot de la Houssaie wrote his History », in *Bulletin du bibliophile*, 1995, n°2, p. 279-293.

de Marguerite Léonard veuve de Charles Herbin contre cette dernière, accusée d'avoir trompé son époux avec Amelot de la Houssaie pendant l'unique année de son mariage, de janvier 1678 à octobre 1679, date de la mort du mari. Au-delà du faits divers, ces documents nous éclairent sur les activités d'Amelot pendant les années 1673-1683 :

Par le second interrogatoire de la defenderesse dudit jour six Janvier 1679 de relevée, l'on luy demande combien il y a qu'elle conoist le Sieur Amelot de la Houssaye, surquouy elle répond qu'il y a cinq ou six ans pour l'avoir veu venir chez son père, où il beuvoit, mangeoit et couchoit quelques fois pendant six semaines, faisant & composant des ouvrages pour son père, comme il fait encores à présent.

Reconnoist qu'il est bien vray qu'elle l'a esté trouver chez luy demander l'explication de quelques mots qu'elle ne pouvoit lire dans les ouvrages qu'il luy donnoit pour mettre au net pour des mots de latin ou italien, quelques fois aussi pour reporter des cahiers qu'elle avoit transcrit luy a aussi envoyé quelqu'un de ses lacquais pour en requérir & en rapporter, qu'elle y a mesme esté quelquesfois avec son mary

Sur le troisième ledit Amelot interrogé d'où luy est la connoissance de ladite Dame Herbin, il respond que c'est à l'occasion de son père, auquel il a fait imprimer plusieurs ouvrages qu'il y en a encores un infolio à imprimer qu'il commença à la connoistre, au sujet de ce qu'elle traduisit en françois, un livre italien dont elle eust le privilege en son nom pour le faire imprimer & pour avoir transcript une partie dudit livre pour conserver le secret tant en presence du respondant qu'en son absence ... ²⁵.

A travers ses interrogatoires, on voit donc transparaître un Amelot de la Houssaie essentiellement consacré à des travaux d'édition qui devaient suffire à assurer sa maigre subsistance. Par ailleurs, il semble se sortir de cette affaire équivoque sans problème puisque aucune sentence n'est prononcée ni contre Amelot, ni contre Marguerite Léonard-Herbin.

Amelot, traducteur utile.

N'ayant pas embrassé l'état ecclésiastique et ne pouvant plus remplir de charge administrative, Amelot de la Houssaie a désormais comme souci constant de gagner sa vie à *la sueur de sa plume*²⁶. Ce besoin impérieux va le contraindre à répondre aux sollicitations du marché —ce qu'il appelle *sa petite industrie*²⁷— d'où une très mauvaise réputation : Richard Simon dira de lui qu'il est *un auteur que beaucoup de personnes estiment trop*²⁸ et Casanova le traitera de *mercenaire*²⁹.

²⁵ Requête de Pierre Herbin, B.N.F. Ms.fr. 8122, p. 5-9.

²⁶ Expression empruntée à L'Arétin, polygraphe italien en exil à Venise et contraint à cette même exigence économique.

²⁷ Expression tirée de son épître dédicatoire du *Prince de Machiavel* au grand duc de Toscane.

²⁸ Richard Simon, *Nouvelles de la République des Lettres*, dans une lettre anonyme du 27 octobre 1685.

Et Amelot réplique dans cette même revue en date du 7 décembre 1685 : « ... je n'ai pas peur que [cela] empêche messieurs Blaeu & Jansson de continuer à bien vendre [ma traduction], ni les habiles gens, mais sur-tout les gens d'Etat, d'en faire quelque estime », croyant s'adresser à l'abbé de Saint-Réal.

²⁹ Casanova, *Confutazione della « Storia del governo veneto » di Amelot de la Houssaie, Supplimento*, p.14.

A ce point de notre reconstitution biographique, il convient de nous arrêter un instant pour dresser quelque constat. On ne saurait manquer d'être surpris par le fait que, à plusieurs reprises, Amelot semble avoir bénéficié de la clémence des Cieux. En effet, ni les indécatesses commises au Portugal (vols d'objets précieux, détournement d'archives secrètes et vente illicite de documents d'État), ni les irrévérences envers un État étranger écrites par un ex-secrétaire d'ambassade, ni les requêtes morales de la famille Herbin n'ont jamais abouti à de véritables sanctions et les six semaines à la Bastille appartiennent plus au monde des concessions diplomatiques qu'elles ne représentent un véritable châtement. La peur du scandale chez les diplomates en place, la volonté d'apaisement politique de la chancellerie et le crédit du libraire auprès du roi semblent épargner à Amelot les conséquences de ses actes.

Par ailleurs, le rapport déjà cité³⁰ de La Reynie —rédigé vraisemblablement en 1683³¹— apporte un élément de jugement important. Tout en évoquant brièvement les faits marquants de la vie de Amelot, le Lieutenant de police du roi émaille son texte de notes très rapides qui déjà tracent un certain portrait du personnage, par petites touches successives. Il ouvre son exposé par un *Je ne puis rien dire des mœurs et de la probité du sieur Amelot* déjà lourd de sous-entendus, puis il poursuit en soulignant l'intelligence vive de Amelot par cette interrogation *comment un étranger avoit pu penetrer aussi avant que celui ci avoit fait, tout le mistere de cette fine politique. Et en aussi peu de temps*. Et il conclut par deux remarques plus développées qui s'engagent vers l'analyse politique :

il est de l'Interrest du Roy d'empescher que ceux qui le veulent bien faire [mettre des bornes à la puissance spirituelle, ou en faire connoistre l'abus] ne soient pas plus inquiétés ni plus recherchés que d'autres escrivains qui sont opposés a ceux-ci³².

Je scay seulement qu'a juger du caractere de l'esprit de cet homme, par son livre de la république de Venise et par ses autres ouvrages, sans juger de sa probité, qu'un homme de cette sorte dont l'esprit est vif et penetrant, peut estre d'usage en certaines occasions au service du Roy. Et que sans s'y confier on peut quelques fois tirer du profit : Quoy qu'il en soit il seroit ce semble contre l'interrest et le service de Sa Majesté d'obliger par quelque recherche, un tel homme a passer dans les pays estrangers, ou il ne manqueroit pas d'estre bien recueilli³³.

Selon le Lieutenant général de police, Amelot de la Houssaie n'est peut-être pas un homme de toute confiance mais il peut être utile au service du roi et, à ce titre, il doit être préservé.

Dès lors, il convient de s'interroger sur le *profit* que la monarchie française a pu tirer d'Amelot de la Houssaie et sur l'*usage* qu'elle a pu en faire. Le contexte théologico-politique

³⁰ Voir note 19.

³¹ En effet l'auteur ne fait allusion qu'à trois ouvrages de Amelot : l'*Histoire du gouvernement de Venise* (1676), l'*Histoire du concile de Trente* (1683) et *Le Prince de Machiavel* (1683) et il ne fait pas mention de *Tibère, discours politiques sur Tacite* qui paraîtra en mai 1683.

³² Archives nationales, registre KK 601, p. 138.

³³ Archives nationales, *Op. cit.*, p. 138-139.

nous fournit une bonne piste de recherche puisqu'en 1683, la France de Louis XIV croise de nouveau le fer avec Rome à propos de l'affaire de la *régale*³⁴ après plusieurs années de conflits jansénistes. Nous ne développerons pas ici un point que nous avons amplement traité par ailleurs³⁵ mais nous rappellerons seulement que le 10 février 1673 le roi a étendu la *régale temporelle* à tous les diocèses vacants du royaume comme *droit royal essentiel et inaliénable* et affirmé le droit de *régale spirituelle* qui autorise le roi à nommer à certains bénéfices de collation épiscopale, pendant la vacance. Malgré trois brefs pontificaux (en 1676, en mars 1678 et en mars 1680) qui demandent l'annulation de la déclaration de 1673, le roi refuse, d'autant plus que l'Église de France lui apporte son soutien par la déclaration des Quatre-Articles du 19 mars 1682, rédigée par Bossuet, qui affirme la totale indépendance des rois en matière temporelle. L'affaire ne connaît de dénouement qu'en 1693, lorsque le roi ne désavoue pas la déclaration de 1673, mais il en annule l'édit royal d'exécution.

Quelle est l'activité de Amelot de la Houssaie pendant cette décennie 1683-1693 ? C'est très exactement la période où il abandonne les écrits à caractère historique au profit de traductions qui se vendent particulièrement bien³⁶ :

1682 : *Histoire des Uscoques* de Minuccio Minuci, continuée par Paolo Sarpi,

1683 : *Histoire du concile de Trente* de Paolo Sarpi,

Le Prince de Machiavel,

Tibère, discours politique sur Tacite

1684 : *L'homme de cour* de Gracian,

1685 : *Traité des bénéfices* de Paolo Sarpi,

1686 : *La morale de Tacite* avec la traduction des six premiers livres des *Annales*,

1691 : *Les Homélies théologiques et morales* de Juan de Palafox,

1693 : *Modèle d'une sainte et parfaite communion* de Gracian

D'entrée de jeu, nous devons admirer la quantité de travail fourni, même si Amelot a bénéficié de l'assistance de « nègres » comme Marguerite Léonard-Herbin et d'autres, restés encore anonymes.

Au vu de la liste des œuvres traduites en cette décennie, on peut s'interroger sur leur choix . Qui a fait ce choix ? et selon quelles motivations ?

Dans son épître dédicatoire du *Prince de Machiavel* au Grand-duc de Toscane Amelot écrit *Dés que j'eus formé le dessein de le traduire* et, dans son *Avertissement* en tête de sa traduction de Tacite, Amelot affirme que *les instances de mes amis ont achevé de me déterminer à joindre la version de Tacite au Commentaire que j'avois commencé*. Si l'on

³⁴ La *régale* est le revenu d'un évêché vacant attribué au roi, en sa qualité de tuteur de l'Eglise.

³⁵ Voir notre introduction à Paolo Sarpi, *Histoire du concile de Trente*, Paris, Champion, 2002, p. LI sq.

prend les affirmations de Amelot pour argent comptant, il apparaît comme seul responsable de cette sélection. Rien cependant ne nous empêche de croire que la douce pression de ses amis puisse avoir été orientée par des influences supérieures, liées au contexte politique et religieux.

Quant aux critères qui ont présidé à ce choix, nous ne pouvons que souscrire à l'affirmation de Luc Foisneau selon laquelle :

les traductions que Amelot de la Houssaie procure à ses contemporains s'inscrivent dans une perspective cohérente, il faut lire ses préfaces, ses annotations et ses commentaires comme de véritables guides de lecture, qui dessinent au final une vision cohérente de l'art politique dans ses rapports à la morale, à la religion et à l'histoire³⁷.

C'est cette cohérence problématique dans le choix des œuvres traduites que nous allons tenter de souligner.

Les trois œuvres de Paolo Sarpi dans la traduction de Amelot de la Houssaie, c'est-à-dire l'*Histoire des Uscoques*³⁸ et l'*Histoire du concile de Trente*³⁹ et le *Traité des bénéfices*⁴⁰ ont été *aprouvé(es) et blasmé(es) aussi bien que l'original, selon la diversité des interrests ou des preventions*⁴¹. Dans le contexte de l'affaire de la régale qui dresse le droit souverain du roi de France dans son État contre la puissance temporelle du pontife et qui pose de nouveau la question des bénéfices ecclésiastiques, nul doute que la traduction en français des textes de Sarpi contribue à remettre à disposition des défenseurs du gallicanisme les arguments qui avaient triomphé dans le cas similaire de l'Interdit de 1606, où Sarpi avait eu une action déterminante. Dans la France du XVIII^e siècle, la lutte contre l'augustinisme politique puise dans ses origines parlementaires, gallicanes et anticonciliaristes les argumentations pour s'opposer à la théorie de la puissance indirecte que Rome cherche à imposer. Cette *potestas indirecta*⁴² veut que le pontife ait, de droit, le pouvoir temporel dans les États des princes par effet de son autorité spirituelle ; elle est évidemment inacceptable

³⁶ On connaît de multiples témoignages de cette bonne santé des ventes tant par les textes liminaires aux écrits de Amelot qui s'en vante, que par des remarques plus ou moins acides de ses concurrents ou des constats de ses contemporains.

³⁷ Luc Foisneau, « Le machiavélisme acceptable d'Amelot de la Houssaie ou la vérité politique au siècle de Louis XIV », in *Corpus*, 1997, n°31, p. 190.

³⁸ *Histoire des Uscoques par Minuccio Minucci et continuée par Fra Paolo Sarpi. De la traduction du Sieur Amelot de La Houssaie*, A Paris, chez Claude Barbin, 1682, in-12°. Cet ouvrage connaîtra deux autres éditions parisiennes en 1682 et 1684.

³⁹ *Histoire du concile de Trente de Paolo Sarpi, Traduite par le Sieur De la Mothe-Josseval, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise. Avec des Remarques Historiques, Politiques & Morales*, A Amsterdam, dans l'imprimerie de G.P. & J. Blaeu, 1683, in-4°. Le même éditeur sortira cinq autres éditions de cet ouvrage en 1686, 1689, 1699, 1704 et 1713.

⁴⁰ *Traité des bénéfices de Fra Paolo Sarpi, traduit et vérifié par l'abbé de Saint-Marc* [i.e. Amelot de La Houssaie], A Amsterdam, chez Henri Wetstein, 1685, in-12°. Cet ouvrage a connu quatre rééditions toujours hollandaises, en 1687, 1690, 1699 et 1706.

⁴¹ Sous la plume de La Reynie ce jugement ne s'adressait qu'à l'*Histoire du concile de Trente* mais nul doute qu'il aurait élargi son propos s'il avait connu les deux autres ouvrages. *Op. cit.*, p. 138.

⁴² Roberto Bellarmino, *De summo pontifice*, lib.V, 1593.

dans le cadre de la monarchie absolue. L'*Histoire du concile de Trente* démonte assez bien le système de cette théorie et Sarpi en souligne toute la fragilité.

Face à l'ingérence des papes, on oppose la théorie politique selon laquelle la puissance absolue du prince est l'unique garant de la paix entre les hommes, c'est *un Art qui n'a pour objet que le repos et la félicité des peuples*⁴³. Ces derniers, marqués du péché originel, sont :

naturellement remuants, indociles, féroces, insolents et sujets à interpréter sinistrement tout ce qu'ordonnent ceux qui gouvernent, il faut prendre de certains détours qui leur soient inconnus, et, comme dit le proverbe, leur dorer la pilule⁴⁴.

Cette puissance absolue du prince dans son État s'appuie sur le concept de *raison d'État* auquel Amelot de la Houssaie apporte sa pierre avec les traductions du *Prince de Machiavel*⁴⁵ et avec ses deux ouvrages sur Tacite : *Tibère, discours politiques sur Tacite*⁴⁶ et *La morale de Tacite*⁴⁷ avec traduction des six premiers livres des *Annales*.

Le premier aspect de cette raison d'État puise dans le « tacitisme » c'est-à-dire cette philosophie politique amplement diffusée au XVII^e siècle, à travers l'œuvre de Juste-Lipse (1547-1606) qu'Amelot qualifie de grand *tacitiste*. Amelot précise, dans son Addition au *Tibère*, que :

Tacite appelle la Raison d'Etat *arcana imperii*⁴⁸ et *dominationis arcana*, c'est-à-dire le mystère ou le ressort caché de la domination : auquel en éfet on ne sauroit toucher, sans déconcerter l'ordre du gouvernement, et anéantir l'obéissance.

Ce mystère, cette incompréhension des peuples devant la politique de leurs princes est due à l'élitisme en *vertu duquel le Prince n'a point de conte à rendre de ses volonté* et au fait que *la Raison d'Etat déroge au droit commun ou, comme parlent les autres, au Droit civil*. Le second aspect se nourrit du « machiavélisme » de Amelot, dans sa conception morale de la

⁴³ Amelot de la Houssaie, *Tibère, discours politiques sur Tacite*, addition non paginée.

⁴⁴ Amelot de la Houssaie, *Op. cit.*, addition non paginée.

⁴⁵ *Le Prince de Machiavel traduit et commenté par A.-N. Amelot, Sieur de La Houssaie*, Amsterdam, Henri Wetstein, 1683, in-12°. Le même éditeur a proposé trois autres éditions de ce livre en 1684, 1686 et 1694.

En 1768 et en 1769, est publiée à Cosmopoli une réfutation anonyme en italien des notes historiques et politiques de Amelot de la Houssaie.

⁴⁶ *Tibère, discours politiques sur Tacite, du Sieur de La Motte-Josseval, d'Aronsel*, A Amsterdam, chez Daniel Elsevier, 1683, in-4°. Après une première édition à Amsterdam et sous pseudonyme, Amelot de la Houssaie fait paraître ses seconde et troisième éditions chez son ami Frédéric Léonard, en 1683 et 1685. Toutefois, l'édition de 1684 présente l'originalité de proposer le nom de l'auteur Amelot de la Houssaie sur la page de titre, mais le pseudonyme La Motte-Josseval au bas de l'épître dédicatoire au Prince de Piémont. En 1686, une autre édition paraît à Amsterdam, chez Abraham Wolfgang, en tous points identique à l'édition de 1684, mais la dédicace est signée Amelot de la Houssaie.

⁴⁷ *La morale de Tacite. De la Flatterie par le Sieur Amelot de la Houssaie*, A Paris, chez la Veuve Edme Martin et Jean Boudot, rue S. Jacques, au Soleil d'or, 1686, in-8°. Avec privilège du roi. Dédicée à Monseigneur Boucherat, chancelier de France, cette œuvre paraît également en 1690, 1692 et 1724.

⁴⁸ Tacite, *Annales*, lib. II, 36.

politique telle qu'il l'esquise dans sa préface au *Prince*⁴⁹, et dans sa vision des relations nécessaires entre politique et religion. pour Amelot, ces deux aspects de la raison d'État sont liés par le simple fait que Nicolas Machiavel est un disciple de Tacite et il croit —en forçant quelque peu la véritable pensée de Machiavel— retrouver plus d'une centaine de citations de l'auteur latin, cachées dans les écrits du Florentin.

Les traductions de Amelot ont naturellement alimenté le débat et deux exemples éminemment politiques étayent cette affirmation puisque l'on sait que la reine Christine de Suède a étudié et commenté l'édition princeps de cette traduction du *Prince* alors que le prince héritier, Frédéric de Prusse, a travaillé sur son édition de 1686 et qu'il a, sous la houlette de Voltaire, publié ses commentaires dans son *Antimachiavel*⁵⁰. Chaque page présente deux colonnes : sur celle de gauche la troisième édition de la traduction française du *Prince de Machiavel* par Amelot, et sur celle de droite, le commentaire de Frédéric II annoté par Voltaire. Cette édition connaît dès l'année de sa parution, une édition en anglais, publiée par Voltaire.

Les trois dernières traductions d'Amelot de la Houssaie proposent trois textes espagnols : l'*Homme de cour*⁵¹ du jésuite Baltazar Gracian (1601-1658) avec une épître dédicatoire au roi de France, les *Homélies théologiques et morales*⁵² de l'évêque Juan de Palafox (1600-1659) et enfin le *Modèle d'une sainte et parfaite communion*⁵³ de Baltazar Gracian. Ces textes —dont les auteurs sont des religieux récemment décédés— n'offrent aucune prise pour la polémique ni politique ni religieuse. Il semble qu'il faille séparer l'étude de l'*Homme de cour*, publié pour la première fois en 1684, qui connaît un véritable succès de librairie avec de nombreuses rééditions même posthumes ; du cas des deux autres ouvrages, parus en 1691 et 1693 sans grand engouement du public. Pour le premier, la dédicace au roi de l'*Homme de cour* laisse entrevoir l'intention strictement courtoise de Amelot :

⁴⁹ Voir à ce propos l'article déjà cité de Luc Foisneau et celui de Gérard Luciani, « Légitimité de l'usurpation : la traduction de Machiavel par Amelot de la Houssaie », in *Devenir roi. Essais sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, ELLUG, 2001.

⁵⁰ C'est Jean van Duren à La Haye qui produit l'édition de 1741 : Frédéric II de Prusse, *L'Antimachiavel ou Examen du Prince de Machiavel, avec des notes historiques et politiques. Troisième édition enrichie de plusieurs pièces nouvelles & originales, la plupart fournies par M. F. de Voltaire*, en 2 volumes.

⁵¹ *L'homme de cour traduit de l'espagnol de Baltazar Gracian par le Sieur Amelot de La Houssaie, avec des notes*, A Paris, Veuve Martin et Jean Boudot, 1684, in-4°. C'est un recueil de 300 maximes qui a connu de nombreuses éditions en 1685, 1687, 1688, 1690, 1693, 1696, 1702, 1716 et 1748.

Ouvrage signalé avec un commentaire élogieux de l'original et de la traduction par les *mémoires de Trévoux* de juillet 1702, p. 97.

⁵² *Homélies théologiques et morales de Feu monsieur de Palafox sur la passion de Jesus-Christ, traduites par le sieur Amelot de La Houssaie*, A Paris, chez Jean Boudot, 1691.

⁵³ Baltazar Gracian, *Modèle d'une sainte et parfaite communion, En 50 méditations tirées de l'ancien & du nouveau Testament, pour tous les dimanches & les fêtes de l'année*, A Paris, chez Jean Boudot, rue S. Jacques, au Soleil d'or, 1693. Avec privilège & Approbation.

La plupart des écrivains de ce temps ont introduit la coutume de dédier leur premier livre à V^{otre} Majesté, les uns par ambition ou par vanité, les autres par intérêt ; & quelques-uns par amour ou par reconnaissance. Pour moi, Sire, je n'ai pas crû devoir me régler tout-à-fait sur cet exemple, bien que je m'y sentisse convié par tous les plus tendres & les plus purs sentimens, qu'un bon & fidèle sujet puisse avoir pour son prince.

[...] Et si je n'eusse trouvé un aussi habile *Homme de cour* qu'est Baltasar Gracian, pour m'introduire auprès de V^{otre} Majesté, j'avoue, Sire, que j'eusse passé le reste de mes jours, sans avoir jamais l'honneur de paroître devant Elle.

Pour les deux autres, les textes liminaires sont très réduits par la volonté même de Amelot qui ne rédige aucune préface pour *Les homélies* et qui affirme dans la préface du *Modèle* que :

on auroit pu retrancher une preface s'il avoit paru en original.

Il semble que Amelot de la Houssaie, déjà vieux, connaisse des difficultés économiques et il tente de vivre de ses traductions en publiant des ouvrages qui devraient se vendre, sur la foi de son nom et de ses anciens succès. Ces versions de l'espagnol sont des traductions alimentaires qui ne tendent qu'à l'utilité économique de leur auteur et contribuent —peut-être— à la réhabilitation morale et religieuse d'Amelot. Elles sont encore reconnues pour leur qualité de style et récemment publiées⁵⁴.

Nous avons jusqu'ici discuté du choix plus ou moins pertinent des titres des œuvres traduites mais il semble opportun de s'arrêter un instant sur les éditeurs choisis. En effet, les ouvrages que l'on peut considérer comme « anodins » car peu propices à la censure et à la polémique, c'est-à-dire l'*Histoire des Uscoques* puis *Les homélies théologiques et morales* de Palafox et enfin *L'homme de cour* et le *Modèle d'une sainte et parfaite communion* de Gracian sont publiés à Paris, alors que les ouvrages qui ont été sources de polémique sont parus à Amsterdam. Il s'agit d'une pratique courante à l'époque, mais révélatrice : Amelot de la Houssaie semblait savoir —avant parution !— quels ouvrages risqueraient de déclencher les discussions. Ceci est un argument supplémentaire au crédit de notre hypothèse selon laquelle Amelot se sait *utilisé* et instrumentalisé dans ses entreprises de traduction et qu'il est finement conseillé.

Un autre point reste à éclaircir. Quand il publie ses ouvrages à Paris, Amelot semble abandonner la boutique de son vieil ami Frédéric Léonard au profit de concurrents de la librairie parisienne : surtout Jean Boudot de la rue St-Jacques, mais parfois aussi C. Barbin, Edme Couterot, Damien Beugnié. Pourquoi ce choix alors que L'imprimeur du roi a une boutique encore florissante⁵⁵ et assez de crédit auprès du souverain pour assumer ces

⁵⁴ La dernière édition en date de la traduction française de Amelot, augmentée de celle de Joseph de Courbeville (1668-1715), est parue à Arles, chez Sulliver, en 1996.

⁵⁵ La fin de la carrière de Frédéric Léonard est assez tragique. Resté veuf après le décès prématuré de son épouse, noyée dans un puits en 1706, Léonard accumule les malheurs puisqu'il est contraint à l'exil à la suite d'une affaire de faux mettant en cause un de ses ouvriers, Dufresne, qui aurait imprimé des faux billets et de

productions dont l'obtention des privilèges ne présente pas de difficulté. Est-ce que Amelot a voulu épargner un ami qui avait déjà beaucoup fait pour sa cause ? Mais dans ce cas, pourquoi lui ôter l'opportunité de faire des gains appréciables sur des ouvrages qui se vendent bien ? Est-ce qu'au contraire l'imprimeur du roi n'a plus de rôle à jouer dans ce jeu tacite ? Frédéric Léonard s'est-il lassé des ennuis que son ami Amelot semblait attiré sur lui et finirait par attirer sur l'imprimerie ?

Aucune source directe ou indirecte ne nous informe sur ce point mais on peut rétrospectivement constater qu'après 1693 (année de parution de la seconde édition des *Préliminaires des traités*) les relations entre Amelot de la Houssaie et Frédéric Léonard ont cessé.

Ses dernières publications

Sur ses vieux jours, Amelot de la Houssaie abandonne complètement les traductions et se consacre plutôt à des publications qui sont du domaine de l'annotation et de l'érudition. Dans la logique de notre hypothèse de l'*utilité* de Amelot à des desseins politico-religieux qui le dépasseraient, on peut avancer l'idée que la résolution de la crise de la *régale*, en 1693, renvoie le traducteur à ses chères études historiques et aux difficultés de la vie d'homme de plume.

Des témoignages affirment que, à la fin de sa vie, Amelot *vécut toujours dans l'indigence, et sans les secours d'un abbé distingué par son mérite et par son savoir autant que par sa naissance, il serait tombé dans la plus grande misère*⁵⁶. C'est à cet abbé de Fourcy⁵⁷ qu'Amelot dédie son édition des *Réflexions et Maximes morales* de La Rochefoucauld⁵⁸ qui paraîtront posthumes et l'épître dédicatoire, signée R. Pichet, confirme :

faux passeports. Réfugié à Londres, il y meurt en décembre 1712 en laissant une fortune considérable et un fonds estimé à plus de 80 mille livres. G. Lepreux, *Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France, Série parisienne*, tome 1, Paris, 1911, p. 320-326.

⁵⁶ R.P. Nicéron, *Op. cit.*, art. : *Amelot de la Houssaie*.

⁵⁷ Balthazar-Henri de Fourcy (24 juillet 1669-24 avril 1754) appartient à une famille de juristes, son père et son frère aîné étant conseiller au Parlement. Il devient chevalier de Malte le 26 janvier 1675, il est nommé abbé de Saint-Sever (Coutances) en 1680, chanoine de Notre-Dame de Paris en 1685, abbé de Saint-Wandrille en 1690, docteur en théologie le 2 août 1696.

⁵⁸ *Reflexions sentences et maximes morales mises en nouvel ordre, avec des Notes Politiques & Historiques*, A Paris, chez Etienne Ganeau, rue saint Jacques, vis-à-vis la Fontaine st Severin aux Armes de Dombes, 1725, in-12°. Avec approbation & privilège du Roy.

L'avertissement du libraire nous informe sur la méthode de travail d'Amelot : « ... qui dans toutes ses études s'étoit toujours proposé pour but principal d'apprendre à bien connoître les hommes, eut envie de voir un ouvrage qui faisoit tant de bruit, & qui pouvoit lui être d'un si grand secours, par rapport à son dessein. Il goûta tellement les *Réflexions*, qu'elles devinrent son Livre favori ; il les lisoit sans cesse dans ses moments de loisir, & ne connoissoit point de délassement plus agréable & plus utile. Afin même de retrouver plus aisément celles qui lui plaisoient davantage, ou dont il pourroit avoir besoin en écrivant, il s'avisa de les ranger sous certains titres, & selon l'ordre alphabétique. Il fit plus, comme il étoit très-versé dans tout ce qui concerne l'Histoire & la

C'est dans votre bibliothèque, Monsieur, qu'étoit renfermé ce précieux trésor. C'est dans votre Maison que feu M. Amelot de la Houssaie, auteur de ces Remarques, trouva pendant plusieurs années un azile assuré, & des secours toujours presens contre les disgrâces de la fortune, peu favorable pour l'ordinaire à ceux qui aiment les Lettres, & qui bornent au desir de sçavoir, leurs soins, & leur ambition.

De son vivant sont encore publiés :

1688 : La Rochefoucault, *Mémoires de la minorité de Louis XIV*⁵⁹,
 1692 : *Préliminaires des traités faits entre les rois de France*⁶⁰,
 1697 : *Lettres du cardinal d'Ossat*⁶¹,

mais on sait qu'il travaillait à d'autres ouvrages : d'une part, ses *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires*⁶² parus posthumes et, d'autre part, une *Histoire de Guillaume de Nassau* que certains biographes déclarent perdue mais que l'abbé Sépher l'a publiée comme notes historiques et politiques aux *Mémoires pour servir à l'histoire de la République des Provinces-Unies et des Pays-Bas*⁶³.

Amelot de la Houssaie meurt à Paris le 8 décembre 1706 et il est enterré en l'église Saint-Gervais.

Politique, il joignit aux *Réflexions* des Notes tirées de ces deux sciences ; il les orna de passages & de faits, qui pouvoient ou leur servir de preuves, ou les mettre dans un plus grand jour ».

Ouvrage signalé avec un commentaire élogieux dans les *Mémoires de Trévoux* de juillet 1714, p. 1155.

⁵⁹ François de la Rochefoucault, *Mémoires de la minorité de Louis XIV, sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII et pendant la régence d'Anne d'Autriche, annotés par A.-N. Amelot de La Houssaie*, A Villefranche, chez J. de Paul, 1688, in-12°. Cette fausse adresse sera maintenue pour les trois éditions suivantes de 1689, 1690 et 1700, mais après la mort de Amelot les deux éditions seront ouvertement déclarées d'Amsterdam, 1723 et de Trévoux, 1754.

⁶⁰ *Préliminaires des traités faits entre les rois de France et tous les princes de l'Europe depuis le règne de Charles VII, par Amelot de La Houssaie. Catalogue chronologique de tous les traités contenus*, A Paris, de l'imprimerie de Frédéric Léonard, 1692, in-12°. Ce recueil historique aura une seconde édition l'année suivante toujours chez Frédéric Léonard, puis il sera édité à La Haye, chez Moetjens, en 1700.

⁶¹ *Lettres du cardinal D'Ossat. Nouvelle édition, corrigée sur le manuscrit original, avec des notes historiques & politiques de M. Amelot de La Houssaie*, A Paris, chez Jean Boudot, 1697, 2 volumes, in-4°. Le cardinal Arnaud d'Ossat était le négociateur d'Henri IV auprès du souverain pontife. Du vivant d'Amelot, cet ouvrage connaît encore deux éditions parisiennes en 1698 et en 1708, puis les éditions de 1714, 1732 et 1758 sont amstellodamoises.

⁶² *Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires par Amelot de la Houssaie*, A Amsterdam, Chez Michel Charles Le Cène, 1722, 2 volumes, in-12°. C'est un recueil de notules classées alphabétiquement qui ne vont que jusqu'à la lettre F. Il connaît de nombreuses rééditions hollandaises en 1731, 1737, 1742 et de nombreux tirages pour chaque édition.

Une dernière parution amplement augmentée en 1747 comprend cet avertissement des libraires : « Nous avons imprimé pour la première fois en deux volumes in-12° les *Mémoires* de Monsieur Amelot de la Houssaie. Cette édition a été suivie de plusieurs autres & nous ne songions pas à les réimprimer, lorsqu'on nous a envoyé des augmentations qui ont été trouvées après la mort de l'auteur arrivée en 1706. Les manuscrits étoient de sa main, & sans doute il comptoit en faire usage dans la suite ; & plusieurs matériaux commencés, mais informes la plupart, à l'exception de ceux que nous donnons, nous font présumer qu'il avoit dessein de porter beaucoup plus loin un ouvrage qui avoit été si favorablement reçu du public. On nous demandera peut-être, pourquoi nous avons tant différé à donner ces augmentations ; nous répondrons que le grand nombre d'exemplaires répandus nous a fait balancer ; mais qu'enfin nous nous sommes déterminés à donner cette nouvelle édition, non seulement par rapport à ces mêmes augmentations, mais encore parce que nous avons fait traduire en françois tous les passages latins, espagnols, italiens & portugais, que M. Amelot de la Houssaie avoit employés pour justifier la fidélité des traits historiques qu'il rapportoit ».

⁶³ *Mémoires pour servir à l'histoire de la République des Provinces-Unies et des Pays-Bas par Aubry du Mauriez, donnés avec des notes historiques et politiques par Amelot de La Houssaie, publiés par l'abbé Pierre-Jacques Sépher*, A Londres, aux dépens de la Compagnie, 1754, 2 volumes, in-8°.

Signalé sans commentaire dans les *Mémoires de Trévoux* de juin 1754, p. 1525.

Conclusion

Au terme de cette étude nous ne pouvons avancer aucune preuve indéniable de notre hypothèse, seul un faisceau d'intimes convictions nous conduit vers cette conclusion.

Des origines obscures et une jeunesse agitée et malhonnête n'étaient certainement pas les meilleurs arguments en faveur de la réputation d'Abraham-Nicolas de la Houssaie, mais son *esprit vif et pénétrant*, son intelligence lui ont assuré une *utilité* auprès du monde théologico-politique pendant le période 1683-1693. Ainsi, sa carrière littéraire s'est-elle alors infléchie vers cette forme littéraire particulière qu'est la traduction pour le plus grand profit du roi et de la communauté des lettres.

Bibliographie

- Terence Allott, « Undermining absolutism : the disguised critique of Amelot de la Houssaie », in *XVIIIth century*, 1992, vol.7, n°1, p. 71-81.
- Gilles Banderier, « La préface d'Amelot de la Houssaie à *L'homme de cour*, in *Investigación franco-española* (Cordoue), 1993, n°9, p. 23-40.
- Luc Foisneau, « Le machiavélisme acceptable d'Amelot de la Houssaye ou la vérité politique au siècle de Louis XIV », in *Corpus*, 1997, n°31, p. 189-206.
- Gérard Luciani, « Légitimité de l'usurpation : la traduction de Machiavel par Amelot de la Houssaye », in *Devenir roi. Essais sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, ELLUG, 2001.
- Jacob Soll, « The Hand-annotated copy of the *Histoire du gouvernement de Venise*, or How Amelot de la Houssaie wrote his History, in *Bulletin du bibliophile*, 1995, n°2, p. 279-293.
- Silvio Suppa, « Parcours de l'antimachiavélisme : les Jésuites italiens, l'interprétation prudente d'Amelot de la Housaye », in *L'antimachiaélisme de la Renaissance aux Lumières. Problèmes d'Histoire des religions*, 1997, tome 8, p. 121-139.
- Marie Viallon & Bernard Dompnier, « Les traducteurs français de l'*Histoire du concile de Trente* de Paolo Sarpi », in *La traduction de la Renaissance à l'Age classique*, Saint-Etienne, PUSE, 2001.
- Marie Viallon & Bernard Dompnier, *Histoire du concile de Trente, Introduction*, Paris, Champion, 2002.

Fiche 1

□

B.N.F. : LD¹⁸⁴.4

Abrégé du procès fait aux juifs de Metz. Avec trois arrests du Parlement qui les déclarent convaincus de plusieurs crimes, et particulièrement Raphaël Lévi d'avoir enlevé, sur le grand chemin de Metz à Boulay, un enfant chrétien âgé de trois ans : pour réparation de quoi il a été brûlé vif le 17 janvier 1670, A Paris, chez Frédéric Léonard, 1670, in-12°.

Attribution à Amelot de La Houssaie par le père Lelong.

Frédéric Léonard : 1624-1711

Fiche 2

□

B.N.F. : H.9183

B.M. Lyon :

Relation du conclave de 1670 pour l'élection de Clément X par le Sieur Amelot de La Houssaie, A Paris, chez Frédéric Léonard, 1676, in-12°.

□

B.N.F. :

Relation du conclave pour l'élection de Clément X, A Amsterdam, chez Pierre Mortier, 1695

Fiche 3

□

B.N.F. : K.9074

B.M. : Lyon 327 283

B.M. : Roanne BOU 1642

Histoire du gouvernement de Venise par le sieur Amelot de la Houssaie [suivi de] *Supplément*, A Paris, chez Frédéric Léonard, 1676-77, 2 volumes, in-8°.

□

B.N.F. : K.9076

B.M. Roanne : BOU 1610 & R₁ 12/110

Histoire du gouvernement de Venise [suivi de] *L'examen de la liberté originnaire de Venise* [traduction du *Squitinio della libertà veneta* de Marcus welser] [suivi de] *Harangue de Louis Hélian*, A Paris, chez Frédéric Leonard, 1677, 3 parties en deux volumes, in-8°.

□

B.N.F. :

B.M. Lyon : 327.266

Supplément à l'histoire du gouvernement de Venise, A Paris, chez Frédéric Léonard, 1682

□

B.N.F. : K.9094

B.M. Lyon : 327 274 & 327.275

Histoire du gouvernement de Venise, A Paris, chez Frédéric Léonard, 1685, in-8°.

□

B.N.F. : K.9079

B.M. Lyon : SJ IG 244/57-58

Histoire du gouvernement de Venise, A Amsterdam, chez Pierre Mortier, libraire sur le Vygendam à la ville de Paris, 1695, 2 volumes, in-8°.

□

B.N.F. :

B.M. Roanne : R₂ A/998

Histoire du gouvernement de Venise [suivi de] *Suite de l'Histoire du gouvernement de Venise ou l'Histoire des Uscoques*, A Amsterdam, chez Pierre Mortier, libraire sur le Vygendam à la ville de Paris, 1705, 3 volumes.

□

B.N.F. : B.M. Lyon : SJ IG 244/59-60

Histoire du gouvernement de Venise, A Amsterdam, chez David Mortier, Libraire, 1714, 2 volumes.

□

B.N.F. : B.M. Lyon 347.313

Histoire du gouvernement de Venise

□

B.N.F. : K.9071-9073

B.M. Lyon : 347 305

B.M. Roanne : R 12/101

Histoire du gouvernement de Venise avec des notes historiques et politiques, A Lyon, chez Jean Certe rue Mercière, à la Trinité, 1740, 3 volumes, in-8°.

Fiche 4

□

B.N.F. : K.9264

B.M. Lyon :

*Histoire des Uscoques par Minuccio Minucci et continuée par Fra Paolo Sarpi.
De la traduction du Sieur Amelot de La Houssaie*, A Paris, chez Claude Barbin,
1682, in-12°.

□

B.N.F. : K.9265

*Histoire des Uscoques par Minuccio Minucci et continuée par Fra Paolo Sarpi.
De la traduction du Sieur Amelot de La Houssaie*, A Paris, chez la veuve L.
Billaine, 1682.

□

B.N.F. :

*Histoire des Uscoques par Minuccio Minucci et continuée par Fra Paolo Sarpi.
De la traduction du Sieur Amelot de La Houssaie*, A....., 1684.

Fiche 5

□

B.N.F. : B.2381

B.M. Lyon : 102.730

Histoire du concile de Trente de Paolo Sarpi, Traduite par le Sieur De la Mothe-Josseval, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise. Avec des Remarques Historiques, Politiques & Morales, A Amsterdam, dans l'imprimerie de G.P. & J. Blaeu, 1683, in-4°.

Dédicace du 1 juin 1683 à M. le Duc de Mantoue.

□

B.N.F. : B.2382 & B.2856

B.M. Lyon : 102.729

Histoire du concile de Trente de Paolo Sarpi, traduite par Mr. Amelot de La Houssaie, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise. Avec des Remarques Historiques, Politiques & Morales. Seconde Edition reveuë & augmentée. A Amsterdam, dans l'imprimerie de G-P.& J. Blaeu, 1686, Aux dépens de la Compagnie, in-4°.

Dédicace au Duc de Mantoue

Préface

Déclaration de l'auteur

Extrait de la lettre de Paul III à Charles Quint.

□

B.N.F. :

Histoire du concile de Trente traduite par Mr Amelot de La Houssaie, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise, A Amsterdam, Blaeu Waesbergen Boom, 1689, in-4°.

□

B.N.F. : B.29049

B.

Histoire du concile de Trente Traduite par Mr Amelot de La Houssaie, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise. Avec des Remarques Historiques, Politiques & Morales. Troisième Edition reveuë & augmentée. A Amsterdam, chez P.& J. Blaeu, Waesbergen, Boom, à Someren & Goethals, 1699, in-4°.

□

B.N.F. :

B.M. Lyon : 102.712

Histoire du concile de Trente Traduite par Mr Amelot de La Houssaie, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise, Avec des remarques Historiques, Politiques & Morales. Troisième édition reveuë et augmentée. A Amsterdam, dans l'imprimerie de G. P.& J. Blaeu, Aux dépens de la Compagnie, 1704.

Suit le texte de l'édition d'Amsterdam, 1699.

□

B.N.F. :

B.M. Lyon :

Histoire du concile de Trente Traduite par M. Amelot de La Houssaye, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise. Avec des Remarques Historiques, Politiques & Morales. Troisième Edition revûë & corrigée. A Amsterdam, dans l'Imprimerie de G. P. & J. Blaeu, 1713, Aux dépens de la Compagnie.

Fiche 6

□

B.N.F. : E.4391

Traité des bénéfices de Fra Palo Sarpi, traduit et vérifié par l'abbé de Saint-Marc
[i.e. Amelot de La Houssaie], A Amsterdam, chez Henri Wetstein, 1685, in-12°.

□

B.N.F. : E.4392 & E.7373

Traité des bénéfices de Fra Palo Sarpi, Deuxieme edition, revue et augmentée de
notes, A Amsterdam, chez Henri Wetstein, 1687, in-12°.

□

B.N.F. : E.7374

Traité des bénéfices de Fra Palo Sarpi, troisieme edition, revue et augmentée de
notes, A Amsterdam, chez Henri Wetstein, 1690, in-12°.

□

B.N.F. : E.7375

Traité des bénéfices de Fra Palo Sarpi, Quatrieme edition, revue et augmentée de
notes, A Amsterdam, chez Henri Wetstein, 1699, in-12°.

□

B.N.F. : E.7376

Traité des bénéfices de Fra Palo Sarpi, Quatrieme edition, revue et augmentée de
notes, A Amsterdam,, 1706, in-12°.

□

B.N.F. : 4393

Théorie des bénéfices, [avec l'appendice de Richard Simon], [s.l.],, 1765, 2
volumes, in-8°.

Fiche 7

□

B.N.F. : *E.3232

B.M. Lyon :

Le Prince de Machiavel traduit et commenté par A.-N. Amelot, Sieur de La Houssaie, Amsterdam,, 1683, in-12°.

Edition étudiée et commentée par la reine Christine de Suède.

□

B.N.F. : *E.3233

B.M. Lyon :

Le Prince de Machiavel traduit et commenté par A.-N. Amelot, Sieur de La Houssaie, Amsterdam,, 1684, in-12°.

□

B.N.F. : *E.3234 & *Ez.529 & *Ez.598

B.M. Lyon :

Le Prince de Machiavel traduit et commenté par A.-N. Amelot, Sieur de La Houssaie, troisième édition, A Amsterdam,, 1686, in-12°.

□

B.N.F. : *E.3231

B.M. Lyon : SJ SS 170/111

Le Prince de Machiavel, troisième édition revue, corrigée & augmentée par le traducteur, A Amsterdam, chez Henri Wetstein, 1694, in-12°.

Epître dédicatoire au Gran-duc de Toscane [f. 3ro-6vo]

« Monseigneur,

C'est la coutume des Auteurs, qui veulent dédier leurs livres, [3ro/vo] de chercher un Patron, à qui leur ouvrage puisse plaire, ou convenir. Pour moi, je n'ai pas eu besoin de délibérer, à qui je devois présenter *Le prince de Machiavel*. Dès que j'eus formé le dessein de le traduire, le seul titre du livre me détermina d'abord à dédier ma traduction à Vôte Altesse Sérénissime, ainsi que Machiavel en avoit dédié l'original au seigneur Laurent II de Médicis, père d'Alexandre, premier Duc de Florence. Et cete résolution me parut d'autant plus raisonnable qu'elle est conforme à l'ordre commun de la nature, qui veut que toutes les choses retournent à leur principe. Mais, Monseigneur, [3vo/4ro] il y a cete différence entre ce que je fais aujourd'hui, & ce que Machiavel a fait autrefois, que Machiavel adressoit son livre à Laurent de Médicis, en forme d'instruction, comme fait un maître à son disciple ; & que moi, j'adresse le mien à Vôte Sérénité, comme à un prince consommé dans la science du gouvernement (science, que chacun dit être l'ancien patrimoine de la Sérénissime Maison de Médicis) & comme à un juge, qui discerne parfaitement la vraie politique d'avec la fausse, & qui a le secret de tenir toujours la balance droite entre la Raison d'Etat & la Religion, malgré l'incompatibilité qu'elles semblent avoir ensemble. [4vo/4ro] C'est pourquoi, Monseigneur, je ne crains point d'être accusé de témérité, pour avoir mis le glorieux nom de Vôte Altesse Sérénissime à la tête de ce livre de Machiavel ; car il n'appartient qu'à des princes, comme Elle, d'être juges en matière de politique, n'en étant pas du gouvernement des Etats, comme de celui des familles. Un particulier, pour maintenir la sienne, n'a qu'à régler sa dépense, & sa conduite ; mais un prince, pour gouverner son Etat, a besoin de s'accommoder aux tems, aux personnes, & aux affaires, qui changent de jour en jour. Outre qu'il y a des conjonctures fâcheuses, où les princes sont [4vo/5ro] contraints de faire plutôt ce qu'ils peuvent, que ce qu'ils doivent. Et c'est en ce sens, que le Grand-Cosme de Médicis, tenu pour le plus sage de son tems, disoit au sujet des divisions civiles de Florence, dont on se plaignoit à lui, *qu'une ville en desordre valoit bien mieux qu'une ville perdue*. [note : Machiavel, *Hist. de Florence*, livre 7] Parole, qui a passé depuis en aforisme d'Etat chez tous les princes. Ce qui montre clairement, que les princes raisonnent & agissent par d'autres principes, que les particuliers. Ainsi, Monseigneur, il ne faut pas s'étonner, si Machiavel est censuré de tant de gens, puisqu'il y en a si peu, qui sachent [5ro/5vo] ce que c'est que Raison d'Etat ; par conséquent si peu, qui puissent être juges compétens de la qualité des préceptes qu'il donne, & des maximes qu'il enseigne. Et je dirai en passant, qu'il s'est vû force ministres, & force princes, les étudier, & même les pratiquer de point en point, qui les avoient condamnées & détestées, avant que de parvenir au ministère, ou au trône. Tant il est vrai, qu'il faut être prince, ou du moins ministre, pour connoître, je ne dis pas

l'utilité, mais la nécessité absolue de ces maximes. Or comme Machiavel les a, pour la pluspart, empruntées de Tacite, le [5vo/6ro] maître & l'oracle ordinaire des princes, j'ai cité les passages de cet auteur, pour faire toucher au doigt, que Machiavel n'est que son disciple, & son interprète ; & si l'on a raison d'estimer tant les écrits de l'un, il faut nécessairement estimer aussi les écrits de l'autre, qui a marché sur les mêmes pas ; témoin son *Histoire de Florence*, dont toutes les harangues sont copiées sur celles de Tacite. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, je croirai avoir bien employé mon tems, si cete traduction, où j'ai mis toute ma petite industrie, a le bonheur de ne vous pas déplaire, & l'honneur d'être placée dans les derniers rangs de [6ro/6vo] Vôte bibliothèque, comme un témoignage public de la vénération profonde, avec laquelle je fais profession d'être, Monseigneur, le tres-humble & tres-obéissant serviteur ».

Préface [non paginée]

Comme Machiavel est un auteur, qui n'est ni à l'usage, ni à la portée de beaucoup de gens, il ne faut pas s'étonner, si le vulgaire est si prévenu contre lui. Je dis, prévenu, car de tous ceux qui le censurent, vous trouverez, que les uns avouent, qu'ils ne l'ont jamais lû ; & que les autres, qui disent l'avoir lû, ne l'ont jamais entendu : comme il y paroît bien par le sens littéral, qu'ils donnent à divers passages, que les politiques savent bien interpréter autrement. De sorte qu'à dire la vérité, il n'est censuré, que parce qu'il est mal entendu ; & il n'est mal entendu de plusieurs, qui seroient capables de le mieux entendre, que parce qu'ils le lisent avec préoccupation : au lieu que s'ils le lisoient comme juges, c'est-à-dire tenant la balance égale entre lui & ses adversaires, ils verroient, que les maximes, qu'il débite sont, pour la plus-part, absolument nécessaires aux princes, qui, au dire du grand Cosme de Médicis, ne peuvent pas toujours gouverner leurs Etats avec le chapelet en main (*che gli Stati non si tenevano con pater nostri*). Il faut supposer dit Vuicquefort, qu'il dit presque par tout ce que les princes font, & non ce qu'ils devroient faire. C'est donc condamner ce que les princes font, que de condamner ce que Machiavel dit, s'il est vrai, qu'il dise ce qu'ils font, ou, pour parler plus juste, ce qu'ils sont quelquefois contraints de faire. Car l'homme, dit-il dans le chapitre 15 de son *Prince*, qui voudra faire profession d'être parfaitement bon, parmi tant d'autres, qui ne le sont pas, ne manquera jamais de périr. C'est donc une nécessité, que le prince, qui veut se maintenir, apprenne à pouvoir n'être pas bon, quand il ne le faut pas être. Et dans son chapitre 18 après avoir dit, que le prince ne doit pas tenir sa parole, lors qu'elle fait tort à son intérêt, il avoue franchement que ce précepte ne seroit pas bon à donner, si tous les hommes étoient bons, mais qu'étant tous méchants & trompeurs, il est de la sureté du prince de le savoir être aussi : sans quoi il perdrait son Etat, & par conséquent sa réputation ; étant impossible que le prince qui a perdu l'un conserve l'autre. Mais puisque je suis tombé sur ce chapitre 18 qui est assurément le plus chatouilleux, & le plus dangereux de tous ses écrits, il me semble nécessaire de dire ici par ocasion, comment il faut entendre l'instruction qu'il y donne à son prince. *Il n'est pas besoin*, lui dit-il, *que tu aies toutes les qualitez que j'ai dites, mais seulement que tu paroisses les avoir. Tu dois paroître clément, fidèle, afable, integre & religieux, en sorte qu'à te voir & à t'entendre l'on croie, que tu n'es que bonté, que fidélité, qu'intégrité, que douceur & religion. Mais cete dernière qualité est celle, qu'il t'importe davantage d'avoir extérieurement.* Voilà sur quoi est fondée l'opinion qu'a le vulgaire, que Machiavel étoit un impie, & même un atée. Et véritablement les aparences y sont pour les esprits foibles. Mais, à bien peser le sens de ses paroles, il ne dit nullement ce qu'on l'accuse de dire, qu'il ne faut point avoir de religion : mais seulement, que si le prince n'en a point, comme il peut ariver quelquefois, il doit bien se garder de le montrer, la religion étant le plus fort lien, qu'il y ait entre lui & ses sujet ; & le manque de religion le plus juste, ou du moins le plus précieux prétexte, qu'ils puissent avoir de lui refuser l'obéissance. Or il vaut incomparablement mieux, qu'un prince soit hypocrite, que d'être manifestement impie, le mal caché étant beaucoup moindre que le mal universellement connu. Tout le monde voit l'impiété, mais tres-peu s'aperçoivent de l'hypocrisie. Et c'est, à mon avis, ce que Machiavel veut dire, quand il ajoute, que tous les hommes ont la liberté de voir, mais que tres-peu ont celle de toucher : que chacun voit ce que le prince paroît être, mais que presque personne ne connoît ce qu'il est en effet. Nous voions bien ce qui est devant nos yeux, disoit un chevalier romain à Tibère, mais nous aurions beau faire, nous ne verrions jamais ce que le prince a dans les replis de son cœur. D'ailleurs, il faut considérer, que Machiavel raisonne en tout comme politique, c'est-à-dire selon l'intérêt d'Etat, qui commande aussi absolument aux princes, que les princes à leurs sujets : jusque-là même que les princes, au dire d'un habile ministre de ce siècle⁶⁴, aiment mieux blesser leur conscience, que leur Etat. Et c'est tout ce que Juste-Lipse, qui avoit autant de piété & de religion, que de sçavoir & de politique, trouve à

⁶⁴ Il s'agit de monsieur de Villeroi, secrétaire d'État sous Henri IV.

redire à la doctrine de machiavel, dont il avoue franchement, qu'il fait plus de cas, que de tous les autres politiques modernes ; ce qu'il se fût bien gardé de dire, s'il eût tant soit peu soupçonné Machiavel d'impiété, ou d'atéisme. Ajoutez à cela, que Machiavel, qui avoit besoin de la faveur de la Maison de Médicis, n'eût jamais osé dedier son *Prince* à Laurent de Médicis, du vivant du pape Léon X son oncle, si ç'eût été un livre impie ; ni adresser encore, quelques années après, son *Histoire de Florence*, au pape Clément VII avec une épître, où il lui dit, qu'il espère, que Sa Sainteté le couvrira du bouclier de son approbation pontificale, s'il eût passé pour un homme sans religion. Et je dirai en passant, que ceux, qui liront le chapitre 12 du premier livre de ses *discours*, où il montre, combien il importe de maintenir le culte divin, & le chapitre premier du troisièmelivre, où il loue les ordres de S. François & de S. Dominique, comme les restaurateurs de la religion chrétienne, que la mauvaise vie des prélats avoit toute défigurée ; reconnoîtront, que tout sage-mondain qu'il étoit, il avoit de très-bons sentimens de la Religion ; & que par conséquent il faut interpréter plus équitablement, qu'on ne faait, de certaines maximes-d'Etat, dont la pratique est devenue presque absolument nécessaire, à cause de la méchanceté, & de la perfidie des hommes. Joint que les princes se sont tellement rafinez, que celui, qui voudroit aujourd'hui procéder rondement envers ses voisins, en seroit bien-tôt la dupe.

Je pourois dire encore bien des choses en faveur de Machiavel, mais comme c'est une préface que je fais, & non pas une apologie, je le laisse à défendre à ceux, qui y ont plus d'intérêt que moi, ou, qui en sont plus capables.

□

B.N.F. : E*.3260-1

B.M. Lyon : 381.549 & 402.245

Frédéric II de Prusse, *L'Antimachiavel ou Examen du prince de Machiavel, avec des notes historiques et politiques. Troisieme edition enrichie de plusieurs piéces nouvelles & originalzs, la plûpart fournies par M. F. de Voltaire*, A La Haye, chez Jean van Duren, 1741, 2 volumes.

Chaque page présente deux colonnes : sur celle de gauche la traduction fançaise du Prince de Machiavel par Amelot, et sur celle de droite le commentaire de Frédéric II annoté par Voltaire. Cette édition connaît dès l'année de sa parution, une édition en anglais publiée par Voltaire. En 1768, est parue une réfutation en italien des notes historiques et politiques de Amelot.

Niceron traite l'analyse de Amelot sur Machiavel de « paradoxe » et La Harpe de « rêverie ».

Fiche 8

□

B.N.F. : *E.808

B.M. Lyon :

Tibère, discours politiques sur Tacite, du sieur de La Motte-Josseval, d'Aronsel
[i.e. Amelot de la Houssaie] , A Amsterdam, chez Daniel Elsevier, 1683, in-4°.

Dans la Note à l'Avertissement de son *Tacite*, Amelot parle d'une édition in-4° de 1683 à Bruxelles. Erreur ? Double édition ?

B.N.F. : J.3634

B.M. Lyon : 323.268

Tibère, discours politiques sur Tacite du Sieur Amelot de la Houssaie, A Paris, Frédéric Léonard, ruë S. Jaques à l'Escu de Venise, 1684, in-4°.

Epître dedicatoire non paginée.

« A son Altesse Royale le Serenissime duc de Savoie, prince de Piemont, roi de Chipre ». Signé De la Motte-Josseval alors que le nom de « Amelot » figure en page de titre. De Paris, le 14 Mai 1683.

Préface non paginée.

« ... Pour moi, lecteur, je serois assés empêché de vous dire précisément ce que c'est que mon ouvrage, quoique je sache bien ce que c'est. Et véritablement, il est difficile de lui donner un nom, qui lui convienne. Car si vous considérés seulement le titre, ou le texte des chapitres, c'est une pure traduction d'autant de passages de Tacite ; si vous regardés au contenu des chapitres mêmes, c'est un commentaire politique & historique sur ses œuvres ; si vous observés que Tibère est toujours le principal sujet de chaque chapitre, c'est en partie l'histoire en partie l'examen de son règne, depuis le commencement jusqu'à la fin : à raison dequoi le livre est intitulé *Tibère*. Mais si vous remarqués, que le fond de la matière concerne tous les Princes en général, ce n'est plus le regne de Tibère, mais l'Art-de-regner. Enfin, si vous examinés les instructions & les maximes d'Etat, qui sont répandues par tout le corps de l'ouvrage, vous trouverez que c'est un abrégé, & comme élixir de toutes les Œuvres de Tacite, plutôt qu'un commentaire sur les six premiers livres de ses *Annales* ».

Addition

« Quelques m'ayant demandé ce que c'est proprement que la Raison d'Etat, dont je parle assés souvent dans ce livre, l'on m'a conseillé de l'expliquer ici, pour l'instruction de beaucoup d'autres, qui pourroient faire la même question.

Saluste, premier ministre de Tibère, disoit, que la Raison d'Etat étoit un droit inséparable de la Souveraineté, en vertu duquel le Prince n'avoit point de conte à rendre de ses volontés. Et un Marcus Terentius ajoute, que c'est une raison secrète du Prince, qu'il n'est pas permis aux sujets d'aprofondir. Car, au dire de l'empereur Oton, si une fois il leur est permis de demander au prince la raison de ses commandemens, c'en est fait de la Principauté, dont toute la force consiste à les tenir dans l'ignorance des choses, qu'ils ne doivent pas savoir. Et c'est pour cela, que Tacite apelle la Raison d'Etat *Arcana imperii & Dominationis arcana*, c'est-à-dire le mistère ou le ressort caché de la Domination : auquel en éfet on ne sauroit toucher, sans déconcerter l'ordre du Gouvernement, & anéantir l'obéissance. Et dans un autre endroit Tacite dit, qu'à la vérité la Raison d'Etat a toujours je ne sai quoi d'injuste & de violent, mais que ce qu'elle a de rude & de fâcheux pour les Particuliers, est abondamment récompensé par l'utilité, qui en revient au Public. Témoin Auguste, qui, par la rigueur dont il usa durant le Triumvirat pour vanger la mort de César, réussit à donner la paix à l'univers. Tout cela montre, que la Raison d'Etat, selon la doctrine de Tacite, n'est rien moins que ce qu'en juge le Vulgaire, qui croit, que c'est quelque-chose entièrement contraire aux Loix divines & humaines, à la Conscience, à la Justice & aux bonnes-mœurs : au lieu que c'est véritablement un Art, qui n'a pour objet, que le repos & la félicité des Peuples, & sans qui la forme du Gouvernement des Etats seroit toujours chancelante. J'avoüe bien que la Raison d'Etat déroge au Droit commun, ou, comme parlent les autres, au Droit-civil : *Minui jura*, disoit Tibère, *quoties gliscat potestas*. Mais il faut avoüer réciproquement, que cete dérogation, ou contravention, n'a été introduite, & n'est en usage parmi les Princes, que pour un plus grand bien, qui est la conservation, ou l'agrandissement de l'Etat, dont l'intérêt est presque toujours incompatible avec celui des particuliers. *Privatæ res*, dit Tite-Live, *semper offencere, officientque publicis*. Joint que le Peuple étant naturellement remuant,

indocile, féroce, insolent, & sujet à interpréter sinistrement tout ce qu'ordonnent ceux qui gouvernent, il faut prendre avec lui de certains détours, qui lui soient inconnus &, comme dit le proverbe, lui dorer la pilule, si l'on veut le faire obéir sans murmure. Et c'est là précisément ce qui s'appelle entendre la Raison d'Etat. Au reste, il y a bien de la différence entre la Politique et la Raison d'Etat, celle-ci n'étant proprement qu'une partie de l'autre. La Politique est d'usage en tout tems, mais la Raison d'Etat n'en est qu'en de certaines rencontres, où il s'agit de sauver l'Etat, la vie ou l'autorité du prince, par quelque fait extraordinaire. La Politique roule sur des principes, qui sont communs à tous les Etats : & la Raison d'Etat sur des principes particuliers. En sorte que chaque Etat a sa Raison d'Etat. Par exemple. Dans les Roiaumes électifs, les Loix sont par dessus les Rois & dans les Roiaumes héréditaires, les Rois sont par dessus les Loix. Les Etats héréditaires veulent être assurés du successeur de leur Prince, pour éviter les desordres d'un interregne, & étouffer les vaines espérances des Ambitieux : au contraire, les Etats Electifs veulent toujours un interregne, pour conserver inviolablement la liberté d'élire leur Prince. Droit, que la Bohème & la Hongrie ont laissé perdre, pour avoir fait autrement. Enfin, dans les Républiques, toute la Raison d'Etat tend à conserver la Liberté commune : au lieu que la Monarchie a intérêt de la détruire, ou du moins de l'afoiblir ».

□

B.N.F. : *E.2874 & J.13672

Tibère, discours politiques sur Tacite du Sieur Amelot de la Houssaie, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise, A Amsterdam-Paris, Frédéric Léonard, 1685, in-8°.

□

B.N.F. : *E.2875

B.M. Lyon : 324.821

Tibère, discours politiques sur Tacite du Sieur Amelot de la Houssaie, ci-devant Secrétaire de l'Ambassade de France à Venise, A Amsterdam, chez Abraham Wolfgang, 1686, in-8°.

Identique à l'édition de 1684, sauf l'épître dédicatoire qui est signée du nom de Amelot de la Houssaie.

Fiche 9

□

B.N.F. : R.7577 & Rés.*E.263

B.M. Lyon : 104.463 & 132.845 & A 492.094

L'homme de cour traduit de l'espagnol de Baltazar Gracian par le Sieur Amelot de La Houssaie, avec des notes, A Paris, Veuve Martin et Jean Boudot, 1684, in-4°.

C'est un recueil de 300 maximes de Baltazar Gracian S.J. (1601-1658).

□

B.N.F. : *E.3328

B.M. Lyon : SJ BE 662/37

L'homme de cour traduit de l'espagnol de Baltazar Gracian par le Sieur Amelot de La Houssaie, avec des notes, Troisième édition, A Paris, Veuve Martin et Jean Boudot, 1685, in-12°.

□

B.N.F. : *E.3329

B.M. Lyon : 345.276

L'homme de cour, Quatrième édition, A Paris, chez la Veuve Martin, Jean Boudot et Estienne Martin, 1687, in-12°.

□

B.N.F. : *E.3330

L'homme de cour traduit de l'espagnol de Baltazar Gracian par le Sieur Amelot de La Houssaie, avec des notes. Cinquième édition, A Paris, chez la Veuve Martin, Jean Boudot et Estienne Martin, 1688, in-12°.

□

B.N.F. : *E.3331

L'homme de cour traduit de l'espagnol de Baltazar Gracian par le Sieur Amelot de La Houssaie, avec des notes. Sixième édition, A Paris, chez la Veuve Martin, Jean Boudot et Estienne Martin, 1690, in-12°.

□

B.N.F. : *E.3332

BNF : 371 730 80

L'homme de cour de Baltazar Gracian traduit & commenté par le Sieur de La Houssaie, sixième édition revue & corrigée, A Paris, chez Edme Couterot, 1693, in-12°.

□

B.N.F. :

B.M. Lyon : 345.274 & SJ BE 662/28

L'homme de cour, quatrième édition, revue & corrigée, A Lyon, Fr Barbier, 1696

□

B.N.F. : *E.3333

B.M. Lyon : 305.479 & SJ BE 662/15

L'homme de cour de Baltazar Gracian, Nouvelle édition corrigée et augmentée, A Paris, chez Damien Beugnié, dans la Grande Salle du Palais, au Pilier des Consultations, au Lion d'or, 1702.

Epître au roi. Non paginée.

« Sire,

La plupart des écrivains de ce tems ont introduit la coutume de dédier leur premier livre à V.M., les uns par ambition ou par vanité, les autres par intérêt ; & quelques-uns par amour ou par reconnaissance. Pour moi, Sire, je n'ai pas crû devoir me régler tout-à-fait sur cet exemple, bien que

je m'y sentisse convié par tous les plus tendres & les plus purs sentimens, qu'un bon & fidèle sujet puisse avoir pour son prince.

Je commençai, il y a neuf ans, par un de vos principaux ministres, & depuis, j'ai continué par trois Princes souverains, tous trois anciens amis & alliez de la France [i.e. Duc de Mantoue, Grand-duc de Toscane, Prince de Piémont] pour monter, comme par degrez, jusques à V.M., à qui il me sembloit, que je ne devois pas m'adresser, que je n'eusse fait mes premiers coups d'essai ailleurs ; en sorte que c'est de ce livre, qu'il est vrai de dire, que la fin couronne l'œuvre.

Mais tout cela n'empêche pas, que je ne tremble encore, & que je ne m'accuse moi même de témérité, quand je pense à ce que Vous êtes, & à ce que je suis ; à ce que vous faites tous les jours, & à ce que je fais aujourd'hui. Et si je n'eusse trouvé un aussi habile *Homme de cour* qu'est Baltasar Gracian, pour m'introduire auprès de V.M., j'avoue, Sire, que j'eusse passé le reste de mes jours, sans avoir jamais l'honneur de paroître devant Elle. Outre que j'ai crû, qu'Elle prendroit quelque sorte de plaisir à entendre parler à un si célèbre Espagnol une langue, que ses conquêtes font maintenant parler à tant de villes, & de Provinces, qui ont changé de Maître. Tellement que si Gracian eût vécu encore une vingtaine d'années, il eût sans doute cessé d'appeler sa langue naturelle langue universelle, & la clef du monde.

Si j'étois homme-de-guerre, je me mêlerois peut être de parler de ces conquêtes : mais Dieu m'ayant fait naître d'une profession toute contraire, je crois, que mon silence sera plus agreable à V.M., que tout ce que je pourois dire de tant de glorieux exploits, que ceux mêmes qui ont eu l'honneur d'en être les témoins oculaires, savent mieux admirer, que raconter. Et d'ailleurs, Sire, comme Vous êtes l'Achille de l'Europe, vous avez toute l'Europe pour Homère & vous êtes, à proprement parler, l'homme de la renommée, *el de la fama* ».

Préface non paginée

Approbation du 26 juillet 1701

Le libraire-imprimeur Edme Couterot avait un privilège pour son édition parisienne de 1693 et « nous aiant tres-humblement fait remontré, que [ce livre] lequel il n'a pû débiter, attendu le peu de tems porté par lesdits privilèges, ce qui lui fait un tort tres-considérable ; il auroit été conseillé d'avoir recours à nous, pour nous suplier de lui acorder nos Létres de continuation, su ce nécessaires ». Le 6 juillet 1698.

« Ledit sieur Edme Couterot a cédé son droit de privilège à Damien Beugnié, suivant accord fait entr'eux ».

En 1715, Christoph Weissbach se sert de la traduction française de Amelot pour établir sa version allemande.

□

B.N.F. : *E.3335

L'homme de cour de Baltazar Gracian, traduit par le Sieur Amelot de la Houssaie. Septième édition, A Rotterdam,, 1716, in-8°.

□

B.N.F. : *E.3334

B.M. Lyon 305.228 305.229

L'homme de cour de Baltazar Gracian, traduit par le Sieur Amelot de la Houssaie, A Paris, chez Paulus-du-Mesnil, Grand' Salle, au Pilier des Consultations, au Lion d'or, 1748, in-12°.

Epître dédicatoire au roi paginée iii-xxviiij. Préface paginée xxix-xxlvj.

Edition identique à l'édition de 1702 sur laquelle il est réimprimé d'après l'Approbation du 9 février 1746.

Baltazar Gracian, *Le héros/El héroe*, Arles, Sulliver, 1996. Préf de Irénée Lastelle, trad de Amelot augmentée de celle de Joseph de Courbeville (1668-1715).

Fiche 10

□

B.N.F. : R.52097 & FB.14088 & R.24435

B.M. Lyon : 301.281 & 340.105 & 389.349

La morale de Tacite. De la Flaterie par le Sieur Amelot de la Houssaie, A Paris, chez la Veuve Edme Martin et Jean Boudot, rue S. Jaques, au Soleil d'or, 1686, in-8°. Avec privilège du roi.

Epître dédicatoire de l'auteur non paginée.

« A Monseigneur Boucherat chancelier de France.

Monseigneur

Tout le monde est si persuadé, que la flaterie est agréable aux Grans, que les gens même, qui la condamnent en public, en font leur cour en particulier, comme les autres : & cete contagion civile s'est répandue si loin, qu'il n'y a presque plus personne aujourd'hui, qui ne veuille être ou flateur, ou flaté. [...] »

Discours critique de divers Auteurs modernes, qui ont traduit ou commenté les Œuvres de Tacite. [Sont cités : Filippo Cavriana, Virgile Malvezzi, Trajan Bocalin, Cristofe Forstner, Jean Freinshemius, M. le duc de La Rochefoucault, Amelot de la Houssaie, Emanuel Sueyro & Don Carlos Coloma, Bernardo Avanzati, Adriano Politi, Claude Fauchet & Etienne de la Planche, Rodolphe Le Maistre, M. de Harlay-Chanvalon, Nicolas Perrot d'Ablancourt, Jean Bodin, Juste Lipse, Antoine Possevin SJ, Jean Mariana SJ, Famien Strada SJ, Baltasar Gracian SJ, Gabriel Naudé, La Motte-Le Vayer]

Suivi de la traduction des six premiers livres des *Annales* de Tacite.

Dans le privilège du 22 novembre 1685, à la page 225 de la *La morale de Tacite. De la Flaterie par le Sieur Amelot de la Houssaie*, il est écrit :

... . Nôtre cher & bien-aimé Abraham Nicolas Amelot de la Houssaie, ci-devant nôtre Secrétaire d'Ambassade à Venise, Nous a fait remontrer A ces causes, desirant favoriser l'exposant, & reconnoître les bons services, qu'il nous a rendu, tant en ses emplois, que par les ouvrages de Politique & d'Histoire, qu'il a déjà donnez au Public, Nous lui avons permis & acordé

Achevé d'imprimer le 9 mars 1686.

□

B.N.F. : J.3633

B.M. Lyon : 318.804 301.282

Tacite avec des notes politiques et historiques contenant les six premiers livres de ses « Annales », A Paris, chez Veuve Edme Martin, Jean Boudot & Estienne Martin, rue S. Jaques, au soleil d'or, 1690, in-4°. Avec privilège du roi.

Epître dédicatoire signée Amelot de la Houssaie non paginée.

« A monseigneur Le duc de La Feuillade, Pair et maréchal de France, Chevalier des ordres du roi, Colonel des gardes françoises, Gouverneur du Dauphiné ».

□

B.N.F. : 8°.J.2273

B.M. Lyon : 132.567

Tacite avec des notes politiques et historiques contenant les six premiers livres de ses « Annales », A La Haye,, 1692, in-12°.

□

B.N.F. : J.13675-13676

Tacite avec des notes politiques et historiques contenant les six premiers livres de ses « Annales », A Rotterdam,, 1692, in-12°, 2 volumes.

□

B.N.F. : J.13687-13690

B.M. Lyon :

Tacite avec des notes politiques et historiques contenant les six premiers livres de ses « Annales », A Paris,, 1724, 4 volumes, in-12°.

□

B.N.F. : J.13677-80

B.M. Lyon 809.626

Tacite avec des notes politiques et historiques, Quatrième édition, A Amsterdam, chez Michel Charles Le Cène, 1731, 4 volumes.

Avertissement non paginé.

« Je ne me serois jamais avisé de traduire les Œuvres de Corneille Tacite, dont il me sufisoit d'avoir entrepris le Commentaire, si le nommé Fremont d'Ablancourt, neveu de celui ci, que l'on veut faire passer pour le Corifée des Traducteurs François, ne m'y avoit obligé par le libelle intitulé, *Perrot d'Ablancourt vangé*, qui parut à la fin de l'année 1686. Si ce libelle eût été une apologie de son oncle, je lui en aurois sù bon gré, comme d'une chose juste & raisonnable, & qui d'ailleurs auroit pû m'instruire, & me faire voir des beautés, dont je ne me suis jamais aperçu. Mais, dit-il, *mon dessein n'est point de toucher à ses Ouvrages, ni de faire leur apologie, parce qu'ils n'en ont pas besoin*. Pourquoi a-t-il écrit ? Il est manifeste, non seulement par toutes les périodes, mais encore par toutes les lignes de son discours, que ç' a été pour me dire des injures, ainsi qu'il est ordinaire à ceux qui manquent de raisons. Et véritablement, il y a si bien réussi, qu'on le pourroit acuser de n'avoir jamais étudié qu'aux Halles.

Quelques-uns de mes amis vouloient que j'y répondisse, disant que mon silence pourroit être pris pour une marque de convistion ; & que mes ennemis, bien loin de louer ma modestie, me feroient le reproche qu'un de nos Poètes fait à son adversaire : *On feint de mépriser, quand on ne peut répondre*. Mais cete considération ne me parut pas d'assez grand poids, pour m'engager à la réfutation d'un Ecrit, qui ne détruit pas un seul iota de la censure que j'ai faite du *Tacite de Perrot d'Ablancourt*, & dont la lecture seule découvre l'impertinence & la témérité de son Auteur. Ce qui est si vrai, que si mes Libraires eussent voulu me croire, ils en eussent fait venir de Hollande deux ou trois-cens exemplaires, pour les vendre avec mon *Traité de la Flaterie*. Tant j'étois persuadé, qu'un Livre si outré, & selon son meilleur ami & confrère, *si pitoïable*, tournoit plus à ma gloire, qu'à celle de son oncle.

Ajoutez à cela, que pour répondre à des proverbes bas, à des quolibets burlesques, & à des injures, qui ne sont en usage que parmi la populace, il faut en savoir dire ; ce qui répugne horriblement à mon humeur & à mon éducation, dont il est aussi mal informé que de ma naissance, que je serois très-fâché d'échanger avec la sienne, si cela étoit à nôtre choix. Mais venons à son défi, qui avec les instances de mes amis a achevé de me déterminer à joindre la Version de Tacite au Commentaire que j'avois commencé.

Qu'Amelot de la Houssaie, dit-il, *nous donne une Traduction de Tacite, plus fidèle, plus forte & plus élégante* ». En voici une que je soustiens être plus exacte, plus nerveuse, & plus conforme au génie & au caractère de l'Auteur : & j'en fais juge tous ceux que la prévention n'a point gâtés, & qui ne sont point engagés dans les vœux de la secte Perrotine. Chacun convient, que la narration de Tacite est toute semée de traits politiques, & que ses pensées sont mâles & concises. Où sont, je vous prie, ces traits polis & ces pensées mâles dans le *Tacite d'Ablancourt*, dont vous lisez soixante ou quatre-vingts pages de suite, sans y trouver une seule maxime d'Etat ? Son neveu dit qu'on lui a donné le nom de *hardi*. certes, il le méritoit bien, & celui de téméraire encore mieux, pour s'être mêlé de traduire un Auteur qu'il n'entendoit pas, & pour lui avoir fait dire mille choses très-éloignées de sa pensée. Je me souviens qu'un jour feu M. le Commandeur de Gremonville, qui se plaisoit fort à lire Tacite en François, (car il n'avoit jamais appris de latin) tombant sur un endroit du premier Livre des *Annales*, où d'Ablancourt a dit : *La Sagesse a présidé au conseil, la fortune préside à l'exécution*, c'écria : Que cela est bien dit ! Oui, répondis-je, mais cela n'est point dans Tacite, où il y a *Causa in occulto ; cetera fors regit* de sorte qu'en ayant parlé depuis à quelques savans, qui lui confirmèrent que ce Traducteur n'étoit point fidèle, non seulement il cessa de le lire, mais encore il me pria de revoir une certaine *Histoire de la guerre de Candie*, à laquelle il travaillait alors, & d'y retrancher ou corriger toutes les citations, qu'il avoit tirées du *Tacite* de d'Ablancourt.

Au reste, comme Frémont d'Ablancourt nous veut apprendre à parler François, il est bon de lui montrer ici son ignorance . [...]

Note

Quelqu'un m'ayant averti que l'on disoit dans le monde, que les Notes historiques & politiques qui servent de Commentaire à ma Traduction, ne pouvoient être qu'une redite de tout ce qui est dans mon *Tibère* (imprimé à Bruxelles, in 4° en 1683 & à Paris, in-8°, par Frédéric Léonard, en 1684) je suis obligé de déclarer ici, qu'elles en sont pour le moins aussi différentes, que ma version l'est de celle de d'Ablancourt. Et je suis assuré, que ceux qui voudront prendre la peine de conférer ce Commentaire avec l'autre, avoueront que mon travail est double.

Critique de divers auteurs modernes qui ont traduit ou commenté les œuvres de Tacite. [I-LX] Sont cités des personnages de plus que dans l'édition de 1690 : Filippo Cavriana, Scipione Ammirato, Janus Gruterus, Giorgio Pagliari, Virgile Malvezzi, Benedetto Pucci, Don Pio Mutio, Raffaele dalla Torre, Antoine Jules Brignole, Trajan Bocalin, Antoine Loredan, Cristofe Forstner, Ciriaque de Lentz, Jean Freinshemius, Theodore Ryck, M. le duc de La Rochefoucault, Amelot de la Houssaie, Giorgio Dati, Emanuel Sueyro & Don Carlos Coloma, Bernardo Avanzati, Adriano Politi, Claude Fauchet & Etienne de la Planché, Rodolphe Le Maistre, M. de Harlay-Chanvalon, Nicolas Perrot d'Ablancourt, Jean Bodin, Juste Lipse, Antoine Possevin SJ, Jean de Mariana SJ, Famien Strada SJ, Baltasar Gracian SJ, Gabriel Naudé, La Motte-Le Vayer.

[p.XLVIII] Nicolas Perrot d'Ablancourt.

[Cela] me devoit empêcher de critiquer d'Ablancourt, qui a pour partisans tous ceux, qui n'ont jamais lu les originaux grecs & latins, qu'il a traduits. Mais comme il est du service public de détruire la prévention, que l'on a en sa faveur, j'ai crû, que cet intérêt me devoit être infiniment plus cher, que celui d'un particulier, qui jouit à faux titre d'une gloire qui ne lui appartient pas. Et je m'assûre, que l'on en conviendra de bonne foi, quand on voudra prendre la peine de conférer nos deux traductions avec le texte de Tacite. [...](suit une critique de la traduction)

Suivi de la traduction des *Annales* de Tacite.

Fiche 11

□

B.N.F. : Lb^{37.175}

B.M. Lyon :

Annotations à

François de la Rochefoucault, *Mémoires de la minorité de Louis XIV, sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII et pendant la régence d'Anne d'Autriche*, annotés par A.-N. Amelot de La Houssaie, A Villefranche, chez J. de Paul, 1688, in-12°.

□

B.N.F. : Lb^{37.175 A}

Annotations à

François de la Rochefoucault, *Mémoires de la minorité de Louis XIV, sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII et pendant la régence d'Anne d'Autriche*, annotés par A.-N. Amelot de La Houssaie, Deuxième édition, A Villefranche,, 1689, 2 volumes , in-12°.

□

B.N.F. : Lb^{37.175 B} & Lb^{37.175 C}

Annotations à

François de la Rochefoucault, *Mémoires de la minorité de Louis XIV, sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII et pendant la régence d'Anne d'Autriche*, annotés par A.-N. Amelot de La Houssaie, A Villefranche,, 1690, in-12°.

□

B.N.F. : Lb^{37.175 bis}

Annotations à

François de la Rochefoucault, *Mémoires de la minorité de Louis XIV, sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII et pendant la régence d'Anne d'Autriche*, annotés par A.-N. Amelot de La Houssaie, A Villefranche,, 1700.

□

B.N.F. : Lb^{37.175 D}

Annotations à

François de la Rochefoucault, *Mémoires de la minorité de Louis XIV, sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII et pendant la régence d'Anne d'Autriche*, annotés par A.-N. Amelot de La Houssaie, A Amsterdam,, 1723, 2 volumes, in-12°.

□

B.N.F. : Lb^{37.175 E}

Annotations à

François de la Rochefoucault, *Mémoires de la minorité de Louis XIV...corrigés sur trois copies différentes, et augmentées de plusieurs choses fort considérables qui manquent dans les autres éditions, avec une préface nouvelle qui sert d'indice et de sommaire*, A Trévoux,, 1754, in-12°.

Fiche 12

□

B.N.F. : Z.20.558-559

B.M. Lyon 402.736 390.123

Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires,....., 1722, 2 volumes, in-12°.

□

B.N.F. : Z.20.556-57

B.M. Lyon 345.368

Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires par Amelot de la Houssaie, A Amsterdam, Chez Michel Charles Le Cène, 1722, 2 volumes, in-12°.

□

B.N.F. : Z.20.563-63

B.M. Lyon 303.743

Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires par Amelot de la Houssaie [avec une continuation de M. Coqueley], A Amsterdam, chez Michel Charles Le Cène, 1731, 2 volumes, in-12°.

Aucune dédicace ni préface. Identique à l'édition de 1722.

□

B.N. Z.20567-69

B.M. Roanne : R₂ A/1914*Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires continués par M. Coqueley*, A la Haye, chez Pierre de Hondt, 1737, 3 volumes, in-12°.

□

B.N.F. : 8° Z.830

Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires par Amelot de la Houssaie, A Amsterdam, chez Zacharie Chatelain, 1742, in-12°.

□

B.N.F. : Z.20.564-66 & 39128-39130.

B.M. Lyon 402.736 390.123

Mémoires historiques, politiques, critiques et littéraires par Amelot de la Houssaie, A Amsterdam, chez Zacharie Chatelain, 1747, 3 volumes, in-12°.

Le premier exemplaire de cette édition comporte un « Avertissement des Libraires » en tête du premier volume :

« Nous avons imprimé pour la première fois en deux volumes in-12° les *Mémoires* de Monsieur Amelot de la Houssaie. Cette édition a été suivie de plusieurs autres, même en France ; & nous ne songions pas à les réimprimer, lorsqu'on nous a envoyé des augmentations qui ont été trouvées après la mort de l'auteur arrivée en 1706. Les manuscrits étoient de sa main, & sans doute il comptoit en faire usage dans la suite ; & plusieurs matériaux commencés, mais informes la plupart, à l'exception de ceux que nous donnons, nous font présumer qu'il avoit dessein de porter beaucoup plus loin un ouvrage qui avoit été si favorablement reçu du public. On nous demandera peut-être, pourquoi nous avons tant différé à donner ces augmentations ; nous répondrons que le grand nombre d'exemplaires répandus nous a fait balancer ; mais qu'enfin nous nous sommes déterminés à donner cette nouvelle édition, non seulement par rapport à ces mêmes augmentations, mais encore parce que nous avons fait traduire en françois tous les passages latins, espagnols, italiens & portugais, que M. Amelot de la Houssaie avoit employés pour justifier la fidélité des traits historiques qu'il rapportoit. Nous n'avons pas privé le public de ces morceaux originaux, nous les avons mis en notes dans le bas des pages. Cette attention de notre part, jointe aux augmentations dont nous avons parlé, doit rendre cette édition beaucoup plus parfaite que toutes celles qui ont paru jusqu'ici ; & c'est l'unique raison qui nous a obligés à l'entreprendre ».

Fiche 13

□

B.N.F. : D.15306

B.M. Lyon : 333.282 & SJ A 513/105

Homélies teologiques [sic] et morales de Feu monsieur de Palafox sur la passion de Jesus-Christ, traduites par le sieur Amelot de La Houssaie, A Paris, chez Jean Boudot, 1691.

Juan de Palafox y Mendoza (1600-1659) a été successivement évêque de Puebla, de Los Angeles et d'Osma.

Fiche 14

□

B.N.F. : D.19996

B.M. Lyon : 334.818

Baltazar Gracian, *Modèle d'une sainte et parfaite communion, En 50 meditations tirées de l'ancien & du nouveau Testament, pour tous les dimanches & les festes de l'année*, A Paris, chez Jean Boudot, ruë S. Jaques, au Soleil d'or, 1693. Avec privilège & Approbation.

Preface non paginée

« Cet ouvrage n'a pas besoin de recommandation, puisqu'il en tire assez de la grandeur & de la majesté de son sujet, le plus saint & le plus venerable qui soit en nôtre religion : ainsi tout ce qu'on pourroit en dire seroit infiniment au dessous de sa dignité, & on auroit pu retrancher une preface s'il avoit paru en original.

[...]

On ne doute pas que ceux qui entendent la langue espagnole, ne conviennent de ces veritez ; mais il y a lieu de craindre que la traduction qu'on en a faite n'ait obscurci, ou peut être effacé une partie de ces traits qui en font toute la beauté. Le tour de la diction si different en toutes les langues, le devient encore davantage lors qu'il s'agit d'exprimer les sentimens du cœur. C'est principalement sur cela que chaque peuple se fait un langage à part & presque inimitable aux autres ; & aucun ne pousse si loin cette distinction que les Espagnols, jusques à outrer souvent l'expression en faveur de la pensée. Comme cela est de leur goût, il n'est pas du nôtre, & la modestie de nôtre langue ne nous permet pas tant de liberté. Cependant il faut suivre l'auteur qu'on traduit, être fidelle (sic) à son sens, & conserver sous un autre tour, toute la grace & toute la force de ses pensées : surtout lors qu'elles sont, pour ainsi dire, consacrée par la sainteté du sujet, & la difficulté en est d'autant plus grande, qu'elle doit moins paroître aux yeux & à l'esprit des lecteurs. Ce n'est pas néanmoins par ces considerations qu'on pretend les rendre favorables à cette traduction ; mais comme ce travail n'a en veuë que les personnes qui ont un véritable zele pour le S. Sacrement de l'autel, on espere que la charité leur fera excuser les defauts de la copie en faveur de l'original ; & que les esprits delicats qui ne cherchent qu'à exercer leur critique sur toute sorte de sujets, s'ils l'appliquent à celui-cy, y trouveront quelques lumieres, qui peut-être les porteront à faire un plus parfait usage de leur délicatesse. Sur quoi on les prie de se souvenir que la meilleure qu'ils puissent apporter à la lecture de cette ouvrage (sic) est celle du cœur. Enfin, quel qu'en puisse être le succez, on sera toujours satisfait, si le fruit qu'on a pretendu en tirer en particulier peut se communiquer à ceux qui y donneront une devote attention. Au reste la vie du père Gracian est si bien écrite & sur de si bons memoires dans la Preface de *l'Homme de cour*, qu'on n'a pas creu y pouvoir rien ajoûter ».

Fiche 15

□

B.N.F. :

Lettres du cardinal D'Ossat avec des notes historiques & politiques, A 1697.

□

B.N.F. : 4.LB³⁵.55

Lettres du cardinal D'Ossat. Nouvelle édition, corrigée sur le manuscrit original, avec des notes historiques & politiques de M. Amelot de La Housaie, A Paris, chez Jean Boudot, 1698, 2 volumes, in-4°.

□

B.N.F. : 4.LB³⁵.55 AB.M. Lyon : S.J. : I.F.228/11-15

Letres (sic) du cardinal D'Ossat avec des notes historiques & politiques, A Amsterdam, chez Pierre Humbert, 1708, 5 tomes, in-12°.

□

B.N.F. : 4.LB³⁵.55 BB.M. Lyon : S.J. : I.F.228/16-20

Letres (sic) du cardinal D'Ossat avec des notes historiques & politiques, A Amsterdam, chez Pierre Humbert, 1714, 5 tomes, in-12°.

□

B.N.F. : 4.LB³⁵.55 C

Lettres du cardinal d'Ossat, avec des notes historiques et politiques de M. Amelot de La Houssaie. Nouvelle édition corrigée sur le manuscrit original enrichie de nouvelles notes de M. Amelot de La Houssaie qui ne se trouvent point dans l'édition de 1697, A Amsterdam,, 1732.

□

B.N.F. :

Lettres du cardinal d'Ossat, avec des notes historiques et politiques de M. Amelot de La Houssaie. Nouvelle édition corrigée sur le manuscrit original enrichie de nouvelles notes de M. Amelot de La Houssaie qui ne se trouvent point dans l'édition de 1697, A , 1758.

Fiche 16

□

B.N.F. : R.11130 & Z.17838

B.M. Lyon : 340.027

Reflexions sentences et maximes morales mises en nouvel ordre, avec des Notes Politiques & Historiques, A Paris, chez Etienne Ganeau, en 1717, in-12°.

□

B.N.F. : Z.17839

B.M. Lyon : SJ B 282/8 & 453.054

Reflexions sentences et maximes morales mises en nouvel ordre, avec des Notes Politiques & Historiques [suivi de] *Nouvelle édition corrigée & augmentée de Maximes chetiennes*, A Paris, chez Etienne Ganeau, rue saint Jacques, viv-à-vis la Fontaine st Severin aux Armes de Dombes, 1725, in-12°. Avec approbation & privilège du Roy

Epître dédicatoire. Non paginé.

« A messire Balthazard Henry de Fourcy, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, Abbé Commendataire de l'Abbaïe Roïale de Saint Vandrille.

... C'est dans votre bibliotheque, Monsieur, qu'étoit renfermé ce précieux tresor. C'est dans votre Maison que feu M. Amelot de la Houssaye, autheur de ces Remarques, trouva pendant plusieurs années un azile assuré, & des secours toûjours presens contre les disgraces de la fortune, peu favorable pour l'ordinaire à ceux qui aiment les Lettres, & qui bornent au desir de sçavoir, leurs soins, & leur ambition ».

signé de R. Pichet

Avertissement du Libraire. Non paginé.

« ... Monsieur Amelot de la Houssaye, qui dans toutes ses études s'étoit toûjours proposé pour but principal d'apprendre à bien connoître les hommes, eut envie de voir un ouvrage qui faisoit tant de bruit, & qui pouvoit lui être d'un si grand secours, par rapport à son dessein. Il goûta tellement les Réflexions, qu'elles devinrent son Livre favori ; il les lisoit sans cesse dans ses moments de loisir, & ne connoissoit point de délasement plus agréable & plus utile. Afin même de retrouver plus aisément celles qui lui plaisoient davantage, ou dont il pourroit avoir besoin en écrivant, il s'avisa de les ranger sous certains titres, & selon l'ordre alphabétique. Il fit plus, comme il étoit très-versé dans tout ce qui concerne l'Histoire & la Politique, il joignit aux Réflexions des Notes tirées de ces deux sciences ; il les orna de passages & de faits, qui pourroient ou leur servir de preuves, ou les mettre dans un plus grand jour.

[...]

Au reste, la reconnoissance exige qu'on marque en finissant à qui l'on est redevable, de la publication de cet ouvrage. On la doit à un Homme de Qualité, qui avoit le manuscrit en sa disposition, & par qui le zele qu'il a pour tout ce qui peut contribuer à la gloire des Lettres, s'est fait un plaisir de le communiquer au public ».

Approbation du 17 septembre 1713 par Monsieur Houdart de la Motte

Privilège du roy accordé le 20 juillet 1717 à « Notre amé Florentin Delaulne, libraire & imprimeur de Paris, Syndic de sa Communauté, [qui] nous a fait représenter, qu'étant déjà entré dans de grandes avances pour des ouvrages considerables & tres-utiles au public, qu'il a donné & qu'il medite de donner dans la suite, comme aussi desirans réimprimer quelques livres dont les Privileges sont expirez ou prêt à expirer, il nous a tres-humblement supplié de lui accorder nos Lettres de Privilège sur ce necessaires. »

[...]

« J'ai cédé le present privilège en entier à M. Ganeau pour le livre intitulé *Reflexions, Sentences & Maximes morales par M. Amelot de la Houssaye*, seulement pour en jouir par ledit Sieur, sans préjudice des autres énoncez au present privilège qui m'appartient ». A Paris, le 21 juillet 1717. Delaulne.

□

B.N.F. : Z.17840

B.M. Lyon :

Reflexions sentences et maximes morales mises en nouvel ordre, avec des Notes Politiques & Historiques, A Paris,, 1743, in-12°.

□

B.N.F. : Z.17841

B.M. Lyon : 304.201

Reflexions sentences et maximes morales mises en nouvel ordre, avec des Notes Politiques & Historiques, A Paris,, 1746, in-12°.

□

B.N.F. : Z.17842

Reflexions sentences et maximes morales mises en nouvel ordre, avec des Notes Politiques & Historiques, A Paris,, 1754, in-12°

□

B.N.F. : Z.17843

Reflexions sentences et maximes morales mises en nouvel ordre, avec des Notes Politiques & Historiques, A Amsterdam,, 1765, in-12°.

□

B.N.F. : Z.17852

B.M. Lyon : SJ B 282/9

Reflexions sentences et maximes morales mises en nouvel ordre, avec des Notes Politiques & Historiques, A Paris, Bailly, 1777, in-12°.

Il s'agit des *Reflexions* de François, Prince de Marsillac, duc de LA ROCHEFOUCAULT (1613-1680) [p.23-250] qui n'est pas nommé dans l'ouvrage [M. ***] préparé par Amelot et publié posthume. Aux *Réflexions* de La Rochefoucault marquées du signe « * » sont mêlées les 91 *Maximes* de l'abbé D'Ailly (16 -16), chanoine de Lisieux, marquées d'un « § ». L'ouvrage de Amelot ne comprenait pas les *Maximes chrétiennes* de Madame Marguerite Hessein, marquise de Rambouillet de la Sablière (1599-1678) [p.251-276] qui ne sont d'ailleurs pas annotées.

Amelot de la Houssaie glose ces réflexions en y apportant des citations latines à l'appui dont beaucoup de Tacite.

Fiche 17

□

B.N.F. : M.20170-20171

Mémoires pour servir à l'histoire de la République des Provinces-Unies et des Pays-Bas par Aubry du Mauriez, donnés avec des notes historiques et politiques par Amelot de La Houssaie, publiés par l'abbé Pierre-Jacques Sépher, A Londres, aux dépens de la Compagnie, 1754, 2 volumes, in-8°.

Fiche 18

□

B.N.F. : 8.Lg¹.1

Préliminaires des traitez faits entre les rois de France et tous les princes de l'Europe depuis le règne de Charles VII, par Amelot de La Houssaie. Catalogue chronologique de tous les traitez contenus, A Paris, de l'imprimerie de Frédéric Léonard, 1692, in-12°.

□

B.N.F. : 8.Lg⁵.11

Préliminaires des traitez faits entre les rois de France et tous les princes de l'Europe depuis le règne de Charles VII, par Amelot de La Houssaie. Catalogue chronologique de tous les traitez contenus, A Paris, de l'imprimerie de Frédéric Léonard, 1693, 6 volumes, in-4°.

Jaques George de Chauffepié, *Nouveau dictionnaire historique et critique pour servir de continuation au Dictionnaire de Pierre Bayle*, Amsterdam-La Haye, Pierre de Hondt, 1750, tome premier, p.290.

« A. de la H. nâquit à Orléans au mois de février de 1634⁶⁵. N'ayant pu, malgré toutes nos recherches, nous procurer des mémoires de sa vie, nous sommes obligés de nous borner à ce que nous savons de ses ouvrages. Ce que l'on peut dire de certain, c'est qu'il étoit estimé à la Cour de France, puisqu'il fut Secrétaire de l'ambassadeur que cette couronne envoya à la République de Venise, comme on le voit sur le titre de sa traduction de l'*histoire du con. de t.* du P. Paul. Mr Bayle⁶⁶ nous apprend une autre circonstance de sa vie ; c'est qu'il avoit eu l'assurance de publier des choses, qui l'avoient fait mettre à la Bastille, c'est tout ce qu'il en dit, sans marquer le sujet particulier qui fit mettre Amelot en prison. Les premiers ouvrages qu'il publia, furent l'*Histoire du gouvernement de Venise* & celle des *Uscoques*. En 1683, il publia trois livres qui lui firent beaucoup d'honneur, savoir le traduction du *Prince de Machaivel*, l'*Histoire du con. de T.* & des *Discours politiques sur Tacite*. Ces ouvrages furent très bien reçus du public, & ils faisoient voir effectivement qu'Amelot étoit consommé dans l'étude de la politique, & qu'il ne manquoit ni de l'esprit nécessaire pour pénétrer les pensées d'un grand sens, ni des manières de s'exprimer qui conservent la force de cette espèce de pensées. Il ne mit pas son nom au deux derniers de ces ouvrages, il se cacha sous celui de Lamotte Josseval. Sa traduction de l'*histoire* du père Paul ne parut pas plutôt en France, que les partisans de l'autorité illimitée du pape l'attaquèrent violemment ; & Amelot lui-même nous apprend une particularité, qui mérite que nous en parlions dans les remarques⁶⁷. Personne n'ignore, combien sont opposées les idées que les différens partis de l'Eglise Romaine ont de cet ouvrage du père Paul : pendant qu'à Rome on le traite d'hérétique, les Vénitiens se déclarent hautement pour lui. La traduction d'Amelot eut en France un succès extraordinaire ; tous les zélés défenseurs des libertés de l'Eglise gallicane en procurèrent de tout leur pouvoir le débit, & la firent valoir de leur mieux, quoiqu'on présnetât dans le même tems jusqu'à trois mémoires pour la faire supprimer⁶⁸. Mais cela ne servit qu'à faire connoître le mérite de cet ouvrage, aussi-bien que celui des notes & des réflexions ajoutées par le traducteur. Et pour que le lecteur puisse s'en faire une idée, nous en donnerons quelques-unes dans une remarque.

⁶⁵ Nicéron fait la remarque sur ses prénoms *Mémoires pour l'histoire des hommes illustres*, tome XXXV, p. 121.

⁶⁶ *Nouvelles de la République des Lettres*, 1684, juillet, p ; 460.

⁶⁷ Amelot : « un bachelier de Sorbonne demanda à un de mes imprimeurs, si le traducteur du père Paul étoit bon catholique.

⁶⁸ *Nouvelles de la République des Lettres*, 1685 octobre, p. 1169.